

# Promouvoir la bioéthique en Afrique

Les Premières Journées de Bioéthique de Dakar  
pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre

*Quelle éthique pour la recherche en Afrique ?*

*Dakar, 11-13 juillet 2005*



Dakar — octobre 2005

# **Promouvoir la bioéthique en Afrique**

**Les Premières Journées de Bioéthique de Dakar  
pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre**

*Quelle éthique pour la recherche en Afrique ?*

*Dakar, 11-13 juillet 2005*

## Remerciements

*Le Comité d'organisation remercie les organismes et les institutions qui nous ont permis de tenir les Premières Journées de Bioéthique et de publier ce document :*

- Agence Universitaire de la Francophonie
- Centre de Recherches sur le Développement International
- Institut de Recherche pour le Développement
- Institut Pasteur Paris et Dakar
- Ministère de la Recherche scientifique
- Ministère de la Santé et de la Prévention médicale
- Ministère français des Affaires étrangères
- Networking for Ethics on Biomedical Research in Africa
- Organisation Mondiale de la Santé
- Réseau sénégalais “Droit, éthique, santé”
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture — UNESCO
- Université Cheikh Anta Diop de Dakar
- Université Gaston Berger de Saint-Louis

*Édition et composition*  
Charles Becker

© — Ministère de la Santé et de la Prévention Médicale  
— Ministère de la Recherche scientifique  
— Réseau sénégalais “Droit, Éthique, Santé”



## Premières Journées de Bioéthique pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre

### *Quelle éthique pour la recherche en Afrique ?*

*Dakar, 11-13 juillet 2005*

## Rapport final <sup>1</sup>



---

<sup>1</sup> Ce Rapport a été élaboré sous la Direction du Professeur Mamadou Badji, Assesseur de la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, avec le concours des membres du Comité d'Organisation et de tous les Rapporteurs, qui sont cités dans l'annexe, en particulier M. Fidèle Nzé-Nguéma, qui a été chargé de la rédaction de la Déclaration de Dakar.

Le questionnement éthique par rapport à la recherche en santé se fait selon les mots de François Hirsch<sup>1</sup>, « à la fois dans un contexte bien doté en moyens et en compétences et dans un contexte à tant d'égards démuné et pourtant résolu dans sa volonté de rendre accessibles les possibilités que permettent d'envisager les avancées de la recherche biomédicale ».

C'est pourquoi les spécialistes des sciences de la santé, des sciences sociales et humaines de l'Afrique de l'Ouest et du Centre et leurs collègues du Nord ont souhaité mettre en commun leurs réflexions dans le cadre des Premières Journées de Bioéthique de Dakar, entièrement consacrées aux questions bioéthiques, ainsi qu'aux enjeux éthiques pratiques de la recherche en santé.

Les Journées ont permis de développer les analyses à partir du constat majeur qui a été à l'origine de leur organisation : la faiblesse actuelle des débats sur les questions éthiques posées dans un continent et dans un pays marqué par de grands défis économiques, sociaux, surtout dans le domaine de la santé. Alors que les questions des conditions de dépistage, de réalisation des recherches biomédicales (essais thérapeutiques et vaccinaux), des pratiques de soins, de l'accès aux médicaments ont fait et continuent de faire l'objet de débats fondamentaux, et ont fait évoluer considérablement la codification sanitaire dans les pays du Nord, il n'existe pas encore de réflexion appropriée et de mouvement social suffisamment forts qui traduiraient une appropriation des enjeux de la santé et imposerait des engagements politiques beaucoup plus résolus pour traduire dans la réalité le droit à la santé inscrit dans la plupart des Constitutions africaines. Beaucoup de recherches biomédicales et de recherches en santé sont cependant en cours, en Afrique, alors que les débats sur l'éthique de la recherche restent insuffisants et que les Comités éthiques ne sont pas encore suffisamment solides pour contribuer efficacement à la protection des personnes.

---

<sup>1</sup> F. Hirsch, Avant-propos, in *Éthique de la recherche et des soins dans les pays en développement*, (sous la direction de F. et E. Hirsch), Paris, Vuibert, 2004, p. 9.

Les réunions scientifiques sur les questions de bioéthique en Afrique ont été très rares et surtout anglophones. Il était donc urgent de tenir cette première réunion sous-régionale sur les questions d'éthique et de bioéthique, en rassemblant des spécialistes originaires d'une vingtaine de pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre, francophones et anglophones. Les Journées ont ainsi permis d'ouvrir des débats et de proposer une information sur ces thèmes, non seulement dans les milieux académiques, mais en invitant aussi très largement d'autres acteurs de la société, dont des formateurs et des communicateurs, au cours de la première journée qui s'est déroulée à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar. Des spécialistes africains et européens y ont traité des questions de bioéthique et d'éthique de la recherche, en suscitant des échanges d'une très grande richesse.

Lors de la cérémonie d'ouverture, différentes allocutions ont été prononcées.

Mme Aïssatou Touré a souhaité, au nom du Comité d'organisation, la bienvenue aux participants et présenté les remerciements du comité d'organisation aux autorités nationales (Ministère de la Santé, Ministère de la Recherche scientifique), aux organismes et institutions dont le soutien a permis l'organisation de ces Premières Journées de Bioéthique.

Les allocutions des Professeurs Isaac Yankhoba Ndiaye (Université de Dakar) et Moussa Samb (CRDI), de Madame Carrie Marias (UNESCO), du Docteur Malang Coly (OMS), ont souligné l'importance accordée par leurs organisations et institutions respectives à la bioéthique, ainsi que le rôle de ces premières journées de réflexion pour apprécier les défis posés au continent par les avancées rapides de la science.

Monsieur Abdou Fall, Ministre de la Santé, a pour sa part mis en exergue l'intérêt qu'accordaient les autorités nationales à l'élaboration de cadres législatifs et réglementaires en vue d'une protection des populations. Il a rappelé l'engagement de l'État sénégalais pour la mise en place et le renforcement d'instances éthiques et bioéthiques et a assuré du plein soutien des plus hautes instances nationales à la réalisation des objectifs de ces Journées. Monsieur le Ministre de la Santé a enfin procédé à l'ouverture des Premières Journées de Bioéthique pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

Neuf communications ont été présentées. Les conférenciers ont partagé leurs expériences respectives dans le domaine de l'éthique en exposant leurs contextes spécifiques, les problèmes rencontrés, les questionnements posés par la contextualisation de principes considérés comme universels, l'histoire des instances éthiques et du questionnement éthique, le rôle du philosophe dans l'émergence de la problématique bioéthique ainsi que les articulations entre le droit et la bioéthique.

Cette journée s'est clôturée par une conférence publique du Sénateur Claude Huriet retraçant l'actualité universelle de la bioéthique, dix sept ans après la mise en place, en France, d'un corpus législatif relatif aux questions de bioéthique.

La matinée de la seconde Journée a été consacrée à la présentation du Projet de Déclaration universelle sur la Bioéthique et les Droits de l'Homme. M. Pierre Sané, Sous-Directeur général de l'UNESCO pour les Sciences sociales et humaines, M. Pablo Sader, Président du Comité intergouvernemental de Bioéthique et M. Ousmane Blondin Diop, Ministre Conseiller, Délégué permanent adjoint du Sénégal auprès de l'UNESCO, y ont présenté ce Projet et ont suscité des débats importants qui ont souligné la participation assez faible de l'Afrique à l'élaboration de ce futur instrument international. Les participants ont demandé avec insistance que l'information à son sujet soit largement diffusée dans les pays du Sud et que l'appropriation de cet instrument devienne effective à travers des initiatives de diffusion dans les pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre.

Les Journées se sont ensuite poursuivies, d'abord sous forme de travaux de groupe, puis au cours de séances plénières, dont l'objectif était de réfléchir sur la place des comités d'éthique de la recherche en santé dans le contexte des pays de la sous-région. Les échanges ont permis de discuter des tâches de ces comités en vue d'assurer la protection des personnes, de faire des propositions pour la création et le renforcement d'instances éthiques, de suggérer des actions pour favoriser des échanges d'expériences et renforcer les capacités des acteurs.

En outre, les participants ont élaboré une Déclaration solennelle — dite Déclaration de Dakar sur l'Éthique et la Bioéthique —,

soulignant leur prise de conscience à propos de l'urgence de renforcer les instances de réflexion et d'action éthiques en Afrique de l'Ouest et du centre. Cette Déclaration affirme aussi l'urgence de développer des formations pluridisciplinaires, de créer et de renforcer les comités d'éthique, et de favoriser les échanges au niveau sous-régional, en vue de développer l'engagement africain dans les débats majeurs pour assurer la protection des personnes.

Il faut souligner le partenariat exceptionnel qui a permis la tenue de cette manifestation, dont les objectifs scientifiques étaient élevés, mais qui visaient aussi à susciter des initiatives concrètes et à renforcer les instances et les réflexions éthiques. En effet, ces journées ont été co-organisées par plusieurs institutions et avec le soutien des Ministères sénégalais chargés de la Santé et de la Recherche, des Universités de Dakar et de Saint-Louis, de l'UNESCO, de l'OMS, du CDRI, du Ministère des Affaires étrangères français, de l'AUF, du réseau NEBRA, des Instituts de recherche implantés au Sénégal (IRD, IPD).

Ces journées se sont inscrites à la fois dans le cadre des priorités définies par les deux Ministères sénégalais, désireux de renforcer les instances éthiques du pays tout en participant activement à cette réflexion africaine, ainsi que dans les axes de travail du Réseau sénégalais "Droit, Éthique, Santé" et du Réseau de l'AUF en "Droit de la Santé".

Les Premières Journées de Bioéthique de Dakar ont donc assuré un renforcement des capacités institutionnelles, et ont contribué effectivement à la mise en œuvre d'un système d'échange de données au niveau régional et international, à une actualisation des connaissances, et surtout à un développement de la réflexion sur l'éthique de la recherche.

Tout au long de ces journées, les participants se sont interrogés sur des problèmes fondamentaux : que pouvons-nous attendre de ces réflexions pluridisciplinaires sur l'éthique de la recherche en santé et quel rôle particulier devraient jouer les spécialistes des diverses disciplines scientifiques — notamment les médecins, biologistes, philosophes, sociologues, historiens, juristes. Conscients des enjeux, tous ont voulu préciser leur apport et leurs questions spécifiques pour définir des cadres éthiques efficaces. Certains participants, en particulier les juristes, ont apporté une réponse claire. Ils escomptent

une série de propositions pour leur prise en compte par le politique ou tout simplement leur traduction dans le droit positif. Il leur revient de mettre en forme les éléments que les médecins, nombreux dans l'assistance, les philosophes, les anthropologues, les historiens, les acteurs de la société civile, nous ont fournis, en réfléchissant sur les enjeux éthiques autour de la recherche et des pratique biomédicales en Afrique.

M. François Vialla a retenu cette approche de la question, tout en en soulignant les limites, voire la complexité. Les juristes ont donc maintenant à présenter des propositions relatives aux obligations, aux craintes, aux normes. Cependant l'unanimité ne s'est pas faite à propos des dispositions de droit positif à suggérer, car le questionnement éthique est des plus complexes.

L'éthique nous apporte au demeurant des données, des matériaux au même titre que la médecine. Le juriste doit traduire, dans des propositions de réforme positive, ces données de l'éthique comme les données de la médecine. Mais en elles-mêmes, ce ne sont pas des conclusions qui peuvent être directement suggérées à l'adoption du législateur. Cela peut influencer sans doute, mais il faut aller plus loin et déduire les conséquences juridiques, c'est-à-dire contraignantes, que nous en tirons. De même, il est possible d'entrevoir, comme le professeur Claude Huriet l'a souligné lors de sa conférence magistrale, qu'il y a des hésitations à accepter l'idée que l'éthique est la « morale de la science » et qu'elle peut faire l'objet d'un enseignement. Cette absence de consensus ne signifie pas que les questions éthiques ne doivent pas être encadrées. Il y a toujours un régime juridique, c'est le droit commun, même s'il est généralement inadapté. Ce qui nous est demandé, c'est d'aller au-delà et de transmettre des propositions qui débouchent sur un régime spécifique, un standard, un régime adaptés à chaque pays africain.

Des propositions ont été présentées à cet égard. Elles permettent de faire tout d'abord une remarque générale. Il est possible de déduire de nos débats que l'assistance souhaite qu'en matière d'éthique et de bioéthique, les États africains adhèrent au projet de déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme présenté par l'UNESCO et qu'ils adoptent en ces matières des législations spécifiques garantissant dans leur ordre interne le respect de la dignité

humaine, le consentement libre et éclairé, la prise en compte de la dimension humaine, sociale et écologique de la bioéthique.

Après ces réflexions préliminaires, nous énumérons d'une façon, plus précise, les propositions présentées. Elles émanent des trois ateliers qui ont été constitués et qui ont donné libre cours à une imagination constructive. Sans prétendre à une formulation exhaustive, cette synthèse tente d'ordonner trois ordres de préoccupations qui commandent le classement de ces propositions.

Certaines propositions tendent à la création et au fonctionnement des comités d'éthique et d'instances de bioéthique en Afrique. Sur ce point, les rapporteurs ont bien souligné les données du problème, avec cette nécessité sur laquelle tout le monde est d'accord, de créer des comités éthiques polyvalents (quant à leurs missions), indépendants (quant à leur fonctionnement) et pluridisciplinaires (quant à leur composition).

Les comités d'éthique, en effet, répondent à des besoins d'éthique internes et externes et visent, par l'appropriation des résultats de la recherche, à une participation au développement de la recherche en Afrique, dans le cadre d'un partage des bienfaits de la recherche.

On peut classer les autres propositions en deux groupes, avec d'une part les mesures qui concernent les missions des comités d'éthique et d'autre part les mesures qui visent à l'encadrement de la recherche sur la personne humaine.

De l'avis général, les comités d'éthique visent à l'élaboration d'un référentiel d'évaluation, à la mise en œuvre de procédures de suivi de recherche, à la précision sur l'évaluation des protocoles, à l'auto-saisine des questions éthiques, au monitoring ou évaluation de la mise en œuvre des protocoles de recherche (avant, pendant et après), à la publicité des avis émis par les comités d'éthique.

L'encadrement de la recherche doit articuler l'élaboration de normes éthiques et la rédaction d'un manuel de procédures.

Ce ne sont pas là l'essentiel des propositions qui ont été transmises. Le problème du financement des comités d'éthique a été évoqué. Pour l'assistance, la mesure dans laquelle il faut enserrer ce problème doit tenir compte du souci d'équilibre entre le financement privé (celui des promoteurs) et le financement public. Si le niveau de financement

peut être variable selon les promoteurs et demandeurs, l'indépendance des comités d'éthique n'en reste pas moins absolument nécessaire.

L'unanimité s'est faite par ailleurs parmi les participants pour proposer des obligations qui visent à la protection de la société. Parmi celles-ci, ils relèvent la nécessité de créer ou développer des formations universitaires ou para-universitaires pluridisciplinaires, de sensibiliser et d'informer les communautés sur les questions éthiques et par rapport à leurs droits.

Les participants notent avec satisfaction la création à la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques de l'Université de Dakar d'un Diplôme d'Études Approfondies de Droit de la Santé. Ce diplôme de 3<sup>ème</sup> cycle dont les enseignements articulent des modules de formation en droit, en santé et bioéthique est le premier en Afrique subsaharienne et vient à point nommé dans la mesure où les différents aspects abordés par les enseignants sont évidemment perçus comme cruciaux dans les États africains et ont été les thèmes de réflexion de ces Journées.

C'est dire que l'enseignement du droit de la santé et de la bioéthique devrait être considéré comme prioritaire pour inscrire les préoccupations exprimées par les participants dans les *curricula* des universités africaines. Le savoir sur la santé appelle de nos jours la pluridisciplinarité, avec une collaboration plus poussée, engageant dans une réflexion éthique, les juristes, les spécialistes des sciences sociales et humaines, et les spécialistes des sciences de la santé. Il a été souhaité en particulier que, dans les facultés de médecine, une attention soit accordée à des modules de cours de droit et d'éthique.

Par ailleurs, l'assistance a souhaité donner une suite aux assises de Dakar, par l'organisation en 2006, des deuxièmes journées de bioéthique de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, exprimant par là sa volonté d'imprimer une démarche sous-régionale dans la prise en compte des problèmes posés par la recherche sur la personne humaine ou le vivant.

Les participants ont souligné l'urgence de la mise en place sur le continent, et en particulier en Afrique de l'Ouest et du Centre, d'un Forum de réflexion, de dialogue et d'action sur les questions d'éthique, de bioéthique et des sciences de la vie. Ils ont ainsi jeté les fondements d'un tel réseau, qui va se développer après la tenue de ces

Journées, en diffusant dès à présent les résultats des travaux sous forme d'un ouvrage et sur les supports internet des institutions partenaires. Parmi les objectifs de ce Forum, figurent l'organisation de diverses réunions scientifiques, de débats de société dans les pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre, le renforcement des instances d'évaluation éthique, ainsi que le développement de formations sur les questions majeures de bioéthique.

Qu'il nous soit permis enfin, de souligner à nouveau la remarquable synergie manifestée dans la tenue de ces Journées — qui ont manifesté un fort engagement de multiples partenaires dont le soutien matériel, mais surtout scientifique a été déterminant. Cette synergie augure de nouvelles et rapides avancées, qui permettront de relever les défis éthiques posés à l'Afrique et aideront à empêcher les malversations potentielles de la recherche scientifique si urgente, et à dispenser effectivement, à tous les membres des sociétés africaines, les bienfaits et les dons de la vie.





# **Déclaration de Dakar sur l'Éthique et la Bioéthique**

**13 juillet 2005**

*Nous, participants aux Premières Journées de Bioéthique pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, organisées à Dakar du 11 au 13 juillet 2005, ressortissants de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, de l'Europe et de l'Amérique latine,*

*Engagés dans la recherche, l'enseignement, les soins, la promotion des politiques de santé, de l'éthique et de la bioéthique en Afrique ;*

- ✓ Conscients des avancées des sciences de la vie et de l'impact de leurs applications en Afrique ;
- ✓ Conscients de la nécessité d'engager une réflexion appropriée et de développer des débats éthiques et des mouvements sociaux structurés susceptibles de faire face aux enjeux et aux défis économiques, sociaux, culturels et sanitaires auxquels le continent africain est confronté ;
- ✓ Conscients de la complexité de ces questions qui impose une approche multidisciplinaire et pluraliste ;
- ✓ Conscients de l'insuffisance d'encadrement éthique dans les pratiques de soins et dans la recherche en santé sur le continent ;
- ✓ Considérant le retard de l'Afrique dans le domaine fondamental des sciences et technologies ainsi que le risque de marginalisation qu'il comporte au regard des décisions liées à l'évolution du monde ;
- ✓ Considérant le poids des pathologies endémiques et émergentes, la nécessité de développer les recherches sur ces maladies, mais aussi le risque de voir l'Afrique transformée en terrain d'expérimentation hors de tout encadrement éthique ;
- ✓ Considérant l'existence de doubles standards qui constituent un manquement au respect de la valeur de la vie et de la dignité de la personne humaine en Afrique,

***Déclarons :***

- La nécessité de prendre en compte les principes énoncés dans les déclarations internationales élaborées dans le domaine de l'éthique,

de la bioéthique et des sciences de la vie, notamment par l'UNESCO et l'Union Interparlementaire ;

- La nécessité de la mise en place des programmes de formation et d'enseignement sur l'éthique, la bioéthique et le droit de la santé dans tous les cursus de formation académique et professionnelle — sciences de la santé, sciences sociales et humaines, et technologies ;
- L'urgence de la mise en place sur le continent, et en particulier en Afrique de l'Ouest et du Centre, d'un Forum de réflexion, de dialogue et d'action sur les questions d'éthique, de bioéthique et des sciences de la vie ;
- L'importance de l'engagement permanent des gouvernements africains à créer, soutenir et accompagner les comités d'éthique et de bioéthique en Afrique dans leurs initiatives, en particulier par la mise en place d'un cadre juridique visant à préciser les conditions de création et de fonctionnement de ces comités ;
- La nécessité du renforcement de la collaboration dans le domaine de l'éthique, de la bioéthique et des sciences de la vie, entre les Universités, les Associations et les Comités d'Éthique africains, et avec les institutions partenaires internationales et régionales : Centre de Recherches pour le Développement International, UNESCO, Organisation Mondiale de Santé, Union Interparlementaire, Commission des Droits de l'Homme de l'ONU, Union Africaine, Union Européenne, Agence Universitaire de la Francophonie, Association Médicale Mondiale.

# Dakar Declaration on Ethics and Bioethics

13 July 2005

*We, participants in the First Days of Bioethics for West and Central Africa, organised in Dakar, Senegal from 11 to 13 July 2005, coming from countries in West and Central Africa, Europe and Latin America, Engaged in research, teaching, health care and promotion of health policies, ethics and bioethics in Africa,*

- ✓ Aware of the advances in life sciences and the impact of their applications in Africa;
- ✓ Aware of the necessity to engage in appropriate reflection and to promote ethical debates and organised social movements that can help to deal with the issues as well as economic, social, cultural and health challenges which the continent is confronted with;
- ✓ Aware of the complexity of these questions which require a multidisciplinary and pluralistic approach;
- ✓ Noting the insufficiency of ethical frameworks for the practice of health care and carrying out research on health on the continent;
- ✓ Considering the delay of Africa in the fundamental area of sciences and technologies and the risk of marginalisation that this entails regarding decisions related to the evolution of the world;
- ✓ Considering the weight of endemic and emerging pathologies, the necessity of developing research on these diseases, and also the risk of seeing Africa transformed into a field of experimentation outside of any ethical framework;
- ✓ Considering the existence of double standards which constitute a lack of respect for human life and the dignity of the human person in Africa;

## **We affirm :**

- The necessity to take into account the principles set forth in international declarations in the field of ethics, bioethics, and life sciences, notably those elaborated by UNESCO and the Inter-Parliamentary Union;
- The necessity to put into place programmes of training and teaching on ethics, bioethics and the right to health in all academic and

professional programmes (health sciences, social and human sciences, technologies);

- The urgency to put into place a Forum of Reflection, Dialogue, and Action concerning questions of ethics, bioethics and life sciences for the continent and in particular for West and Central Africa.
- The importance of the firm commitment of African governments to create, support and encourage committees of ethics and bioethics in Africa in their initiatives, in particular by putting into place legal frameworks aimed at specifying the conditions for the creation and functioning of these committees;
- The necessity of strengthening collaboration in the areas of ethics, bioethics and life sciences, with international and regional partner institutions: the International Development Research Centre, UNESCO, the WHO, the Inter-Parliamentary Union, the UN Commission on Human Rights, the African Union, the European Union, the Agence Universitaire de la Francophonie, the World Medical Association.



# **Propositions pour un Plan d'Action**

## ***Suivi des Premières Journées de Bioéthique pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre***

Les propositions suivantes ont été élaborées à partir des échanges qui ont eu lieu durant les Journées de Bioéthique. Elles constituent les éléments préliminaires d'un Plan d'action pour le *Forum* qui a été créé lors de ces Journées et dont le rôle est évoqué dans la Déclaration de Dakar.

Ce plan provisoire est soumis à tous les participants et partenaires, pour préciser les actions à moyen et à long terme, étant entendu que certaines actions immédiates suite aux Journées ont été réalisées et ont amené déjà des résultats positifs. Il s'enrichira au fur et à mesure des contributions que les uns et les autres voudront y apporter.

Le Comité d'organisation attend donc des suggestions complémentaires et des commentaires, en vue de préciser ce Plan et de renforcer ainsi le Forum qui s'est constitué à Dakar.

Dans la suite immédiate des Premières Journées de Bioéthique :

### **Publication des documents relatifs aux Journées :**

Publication du Rapport et de la Déclaration de Dakar en français et en anglais

Publication de la brochure d'archivage des travaux des Journées

Réalisation d'un CD-Rom définitif d'archivage des travaux à partir de la révision du CD-Rom distribué à l'issue des Journées

Publication de l'ouvrage d'Actes du Colloque scientifique

### **Restitutions et sensibilisation en matière d'éthique et bioéthique dans les divers pays**

- Auprès des autorités, milieux universitaires, enseignants, grand public, ONG
- Préparation d'outils de communication sur les résultats des Journées et sur les enjeux éthiques
- Définition des modalités de mise en œuvre selon les contextes locaux, en utilisant divers canaux d'information (presse, audiovisuel, milieux associatifs).

***Plusieurs domaines d'action*****Participation à des réunions scientifiques internationales**

- Réunion de PABIN à Yaoundé en fin 2005
- Réunions de l'UNESCO (Comité Intergouvernemental de Bioéthique, session de travail du CIB, adoption de la Déclaration universelle sur la Bioéthique et les Droits de l'Homme à la Conférence générale, en octobre 2005)
- Rencontre des Doyens de Faculté de Médecine à Bamako, 5-7 septembre 2005
- Forum asiatique de Bioéthique de l'UNESCO à Bangkok, septembre 2005.

**Structuration et développement institutionnel du Forum d'éthique et de bioéthique de l'Afrique de l'Ouest et du Centre**, créé lors des Journées comme lieu d'échange entre chercheurs et acteurs impliqués dans les formations, dans le travail des instances d'éthique, dans la diffusion de l'information et dans les échanges internationaux, en liaison avec les institutions internationales partenaires.

**Élaboration d'une planification en vue de la mise en place de formations pluridisciplinaires en éthique et bioéthique** dans les cursus académiques et professionnels des sciences médicales et biologiques, des sciences de la santé, des sciences sociales et humaines, des technologies,

- au niveau des cursus universitaires
- au niveau des enseignements pré-universitaires
- au niveau des personnels de santé
- au niveau des associations de patients
- au niveau des organisations et des acteurs communautaires intervenant dans le domaine de la santé.

Le contenu des enseignements spécifiques — allant de simples modules à des enseignements doctoraux — est à définir. L'enseignement de l'éthique requiert des compétences pluridisciplinaires et les formations doivent veiller à l'articulation de l'éthique, de la déontologie et du droit de la santé.

**Formalisation des rencontres sur l'éthique et la bioéthique pour l'Afrique Centrale et de l'Ouest**

- Deuxièmes Journées de Bioéthique, en juillet 2006, dans un pays de l'Afrique de l'Ouest ou du Centre.
- Organisation d'une Conférence panafricaine sur la Bioéthique en 2007.

### **Diffusion des informations**

- Développement d'échanges par voie électronique
- Renforcement des sites internet diffusant les informations sur les recherches, les manifestations scientifiques, les activités des Comités d'éthique et les comités de bioéthique en Afrique
- Création d'un Bulletin d'échanges sous une forme électronique et sur supports imprimés
- Publications de documents et d'ouvrages de types variés : manuels, ouvrages scientifiques, ouvrages destinés à des publics larges et aux acteurs sociaux.

### **Développement des échanges interculturels et interlinguistiques entre scientifiques et acteurs africains francophones, anglophones, lusophones, arabophones, dans le domaine de l'éthique et de la bioéthique**

- Réunions scientifiques et de travail bilingues
- Traduction de documents produits en Afrique sur les questions d'éthique
- Échanges de documentation.

### **Participation au processus de diffusion et de dissémination de la Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme**

- Choix des lieux appropriés pour présenter la Déclaration et les autres textes de base de l'UNESCO
- Organisation de conférences et de débats publics sur la Déclaration dans les pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre.

### **Instauration de liens avec les associations et en particulier avec les associations de personnes malades**

- par des réunions d'information
- par un travail d'appui à la formation.



# **Premières Journées de bioéthique pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre**

## *Quelle éthique pour la recherche en Afrique ?*

**Dakar, 11-13 juillet 2005**

**Université Cheikh Anta Diop de Dakar – UCAD 2  
&  
Hôtel Ngor Diarama**

### *Argumentaire*

L'idée d'une réunion d'experts consacrée à la bioéthique en Afrique de l'Ouest et du Centre part d'un constat majeur : la faiblesse actuelle des débats sur les questions éthiques posées dans un continent et dans un pays marqué par de grands défis économiques, sociaux, surtout dans le domaine de la santé. Alors que les questions des conditions de dépistage, de réalisation des recherches biomédicales (essais thérapeutiques et vaccinaux), des pratiques de soins, de l'accès aux médicaments ont fait et continuent de faire l'objet de débats fondamentaux, et ont fait évoluer considérablement la codification sanitaire dans les pays du Nord, il n'existe pas encore de réflexion appropriée et de mouvement social suffisamment forts qui traduiraient une appropriation des enjeux de la santé et imposeraient des engagements politiques beaucoup plus résolus pour traduire dans la réalité le droit à la santé inscrit dans la plupart des Constitutions africaines. Beaucoup de recherches biomédicales et de recherches en santé sont cependant en cours, en Afrique, alors que les débats sur l'éthique de la recherche restent insuffisants et que les Comités éthiques ne sont pas encore suffisamment solides pour contribuer efficacement à la protection des personnes.

Par ailleurs, l'utilisation des biotechnologies dont l'encadrement juridique s'est fortement développé ailleurs, en Afrique la mise en place d'un cadre réglementaire pour promouvoir la biosécurité reste un impératif urgent et demande une réflexion fondamentale. Des processus d'évaluation et de gestion des risques sur la santé, sur l'environnement et le bien être

socio-économique sont nécessaires, ainsi qu'en préalable un renforcement des capacités institutionnelles, un système d'échange de données au niveau régional et international, une actualisation des connaissances, et surtout un développement de la réflexion bioéthique. Le projet de la *Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme*, en cours d'élaboration sous l'égide du Comité International de Bioéthique de l'UNESCO, demanderait aussi une participation accrue de la communauté scientifique et des sociétés africaines.

C'est pourquoi une réunion consacrée à l'éthique de la recherche en santé, à la constitution, au rôle et au renforcement de comités d'éthique en Afrique de l'Ouest et du Centre constitue une urgence.

Alors que les réunions scientifiques sur les questions de bioéthique en Afrique sont encore très rares et ont été surtout anglophones, ce projet veut organiser une réunion de trois jours, consacrée aux questions d'éthique médicale et de bioéthique. Ces journées seront co-organisées par plusieurs institutions et avec le soutien des Ministères sénégalais chargés de la Santé et de la Recherche, des Universités de Dakar et de Saint-Louis, de l'UNESCO, de l'OMS, du CDRI, du Ministère des Affaires étrangères français, de l'AUF, du réseau NEBRA, des Instituts de recherche implantés au Sénégal (IRD, IPD) et aussi avec d'autres partenaires.

Ces journées s'inscrivent à la fois dans le cadre des priorités définies par les deux Ministères sénégalais, désireux de renforcer les instances éthiques du pays tout en participant activement à cette réflexion africaine, ainsi que dans les axes de travail du Réseau sénégalais "Droit, Éthique, Santé" et du Réseau de l'AUF en "Droit de la Santé".

Les Premières Journées de Bioéthique de Dakar viseront un renforcement des capacités institutionnelles, et contribueront à la mise en œuvre d'un système d'échange de données au niveau régional et international, à une actualisation des connaissances, et surtout à un développement de la réflexion sur l'éthique de la recherche.

Cette première réunion sous-régionale sur les questions d'éthique et de bioéthique est destinée à ouvrir des débats et à proposer une information sur ces thèmes, non seulement dans les milieux académiques, mais en invitant aussi très largement d'autres acteurs de la société, dont des formateurs et des communicateurs, au cours d'une première journée, où des spécialistes africains et européens traiteront des questions de bioéthique et d'éthique de la recherche.

L'objectif fondamental de ces *Journées de bioéthique* est donc de susciter des réflexions et des actions appropriées en vue de :

- de procéder à un constat sur l'état de la réflexion en bioéthique dans Afrique de l'Ouest et du Centre,
- de lancer un débat sur *le Projet de Déclaration relative à des normes universelles sur la bioéthique et les droits de l'homme*,
- de réfléchir sur la place des comités d'éthique dans le contexte des pays de cette zone,
- de définir les tâches de ces comités en vue d'assurer la protection des personnes,
- de faire des propositions pour la création et le renforcement d'instances éthiques,
- de suggérer des actions pour favoriser des échanges d'expériences et renforcer les capacités des acteurs.

En fournissant des bases scientifiques pour un débat de société sur la bioéthique et l'éthique de la recherche dans cette sous-région, les *Journées de Dakar* devraient favoriser l'émergence de questionnements nouveaux et susciter des initiatives en vue de mieux partager les réflexions sur le vivant et de contribuer à la protection des personnes en Afrique.



**Premières Journées de bioéthique  
pour l’Afrique de l’Ouest et du Centre**  
*Quelle éthique pour la recherche en Afrique ?*  
**Dakar, 11-13 juillet 2005**

## Programme

**Lundi, 11 juillet 2005**  
*Grand Amphithéâtre de l’UCAD 2*

**08h- 09h — Inscription des participants**

**09h-10h — Ouverture officielle**

- M. Abdou Fall, Ministre de la Santé et de la Prévention Médicale du Sénégal
- M. Issac Yankhoba Ndiaye, Vice Président de l’Assemblée de l’Université de Dakar
- M. Moussa Samb, Administrateur Principal de Programmes, CRDI-Dakar
- Mme Carrie Marias, représentant M. Pierre Sané, Sous-Directeur Général pour les Sciences sociales et humaines de l’UNESCO
- M. Malang Coly, représentant le Directeur du Bureau de l’OMS à Dakar
- Mme Aïssatou Touré, membre du Comité d’Organisation

**10h - 10h30    Pause Café**

**10h30 – 1300 — Première session**

**État des débats sur la bioéthique en Afrique — Questions et enjeux**

**Modérateur : M. Moussa Samb (CRDI)**

- les normes internationales,
- les questions émergentes,
- les problèmes non résolus,
- la bioéthique et les droits de l’homme.

**Interventions de :**

- Mme Marie-Charlotte Bouësseau (OMS)  
*Nouveaux défis pour les comités d'éthique de la recherche en Afrique*  
*Vers une éthique proactive de la recherche*
- Mme Aïssatou Touré (EDCTP / IPD)  
*L'éthique de la recherche médicale : enjeux et perspectives africaines*
- M. Pierre Effa (PABIN)  
*En quoi la recherche biomédicale peut-elle être éthique ? Les fondements de la perspective africaine*
- M. François Vialla (Réseau AUF « Droit de la Santé »)  
*Quel Droit pour la Bioéthique ? Regards sur une normativité complexe*
- M. Blaise Bikandou (Centre de recherche sur le Sida : Congo Brazzaville)  
*L'impulsion d'une recherche éthique dans les sciences de la vie et les systèmes de santé comme base de développement de l'Afrique subsaharienne*

**13h00-14h30 — Pause Déjeuner**

**14h30-15h45 — Deuxième session**

**Quelle éthique pour la recherche en Afrique**

**Modérateur : M. Moussa Traoré (Université de Bamako)**

Interventions de :

- M. François Hirsch (Réseau NEBRA)  
*La protection des participants à la recherche biomédicale en Afrique passe-t-elle nécessairement par un dialogue Nord-Sud ; quelques exemples*
- M. Achille Massougbodji (Bénin – Ex-membre du Conseil scientifique de l'IRD)  
*Éthique de la recherche médicale en Afrique : les conflits de valeurs*
- M. Mamadou Badji (Assesseur FSJP, UCAD) et Charles Becker (CNRS-Centre d'études africaines)  
*Pour une histoire des instances éthiques en Afrique subsaharienne. Lieux et acteurs de l'émergence du questionnement éthique*
- M. Lazare Poamé (Comité Bioéthique, Côte-d'Ivoire)  
*Le rôle du philosophe dans l'émergence de la problématique bioéthique en Afrique : une étude de cas sur le contrôle éthique de la recherche*

**15h45-16h30 : Débat**

**16h30-17h / Pause Café**

**17h-19h : Conférence publique du Professeur Claude Huriet**

*Actualité de la bioéthique, pourquoi, où et comment ?*

**Modérateur : M. Moussa Traoré (Université de Bamako)**

Cette conférence, ouverte à un large public (Étudiants, société civile, journalistes), a été la première grande manifestation publique au Sénégal sur la bioéthique et a permis ainsi de donner une large information ainsi qu'une sensibilisation de la société sur le rôle des instances éthiques dans la réalisation des recherches en santé en Afrique, et sur leur objectif fondamental de promouvoir la protection des personnes.

**Mardi, 12 juillet 2005**

*Hôtel Ngor Diarama*

**Troisième session**

**L'engagement de l'Afrique dans l'appropriation du questionnement éthique**

**Modérateur : M. François Hirsch (INSERM / NEBRA)**

**09h-10h00 — La participation de l'Afrique à l'élaboration de la Déclaration relative à des normes universelles en matière de bioéthique, en cours d'élaboration sous la responsabilité de l'UNESCO : quelles contributions possibles ?**

*Présentations par :*

**M. Pierre Sané**, Sous-Directeur Général pour les Sciences sociales et humaines de l'UNESCO

**M. Pablo Sader**, Ambassadeur, Délégué Permanent de l'Uruguay à l'UNESCO, Président du Comité Intergouvernemental sur la Bioéthique

**Dr. Bindi Ouoba**, :Président du Comité d'Éthique Pluridisciplinaire pour la Recherche, Burkina Faso

**M. Ousmane Blondin Diop**, Ministre Conseiller, Délégation Permanente du Sénégal à l'UNESCO, membre du Comité Intergouvernemental sur la Bioéthique

**10h00-11h15 : Débats**

**11h15-11h30 : Pause café**

**11h30- 13h00**

**Quatrième session**

**Quelles propositions pour les instances de bioéthique et éthique ?**

*Modérateur : Aminata Diaw*

**Ce thème a été introduit par le Sénégal, la Gambie, le Ghana et le Mali. Il a fait l'objet de travaux de groupe qui ont permis aux membres des comités d'éthiques et de bioéthique et aux autres experts de réfléchir sur les questions suivantes :**

M. Moussa Traoré

*« Éthique de la recherche : Réalités et perspectives cas du Mali.*

M. Usman Nyan

*« The Experience of Ethical Committees in the Gambia »*

Dr Babacar Dramé et al.

*« L'expérience du Conseil National de recherche en santé et le questionnement éthique au Sénégal »*

M. Okyere Boateng

*« Research Ethics Committees in Ghana »*

Dr Bindi Ouoba

*« Qu'est ce qu'un Comité d'Éthique pluridisciplinaire pour la recherche : le cas du Mali »*

M. Clement Adebamowo

*« Evaluation of the need for Ethics Review Committees in West Africa ».*

**13h-14h30 : Pause déjeuner**

**14h30-16h : Travaux de groupes (Questions 1 à 9)**

- 1- Quels types de réflexions et de propositions attendues de la part des Comités
- 2- Comment renforcer les Comités d'éthique et de bioéthique, les faire communiquer ?
- 3- Quels types de comités d'éthique promouvoir dans les sociétés africaines
- 4- Quel rôle pour les intellectuels ?
- 5- Quels rôles les comités d'éthique peuvent jouer dans l'encadrement de la recherche en santé
- 6- Comment assurer la responsabilité sociale et la participation des différents acteurs et populations touchées par la recherche scientifique et biomédicale
- 7- Comment renforcer les capacités des membres des Comités d'éthique
- 8- Quelles peuvent être les actions communes à entreprendre pour impulser la réflexion sur l'éthique et la bioéthique dans nos pays ?

- 9- Quels modes de financement des Comités d'éthique : quelle indépendance des Comités par rapport aux institutions apportant un soutien pour leur fonctionnement ?

**Modérateur : Groupe 1 — Pierre Effa**

**Modérateur : Groupe 2 — Carrie Marias**

**Modérateur : Groupe 3 — Moussa Traoré**

**16h-16h15 : Pause café**

**16h15-18h : Travaux de groupe (Questions 1 à 9) suite**

**Modérateur : Groupe 1 — Pierre Effa**

**Modérateur : Groupe 2 — Marie Charlotte Bouësseau**

**Modérateur : Groupe 3 — Moussa Traoré**

## **Mercredi, 13 juillet 2005**

*Hôtel Ngor Diarama*

### **Cinquième session**

**Modérateur : M. Achille Massougbodji**

**09h-10h15 : Restitution des travaux de la Première Journée et de la séance sur l'élaboration des normes universelles de l'UNESCO**

**10h15-11h30 : Restitution des travaux de groupes et discussion**

**11h30-11h45 : Pause café**

**11h45-13h : Restitution des travaux de groupe et discussion (Suite)**

**13h-14h30 : Pause café**

**14h30-16h30**

### **Sixième session : *Conclusions, programme de travail commun et recommandations***

**Modérateur : M. Pierre Effa**

**16h30-17h : Cérémonie Officielle de Clôture**

Par **M. le Ministre de la Recherche scientifique du Sénégal**

#### ***Interventions de :***

- **M. Pierre Effa, Participant à la réunion**
- **M. Mamadou Badji, Comité d'organisation**
- **M. Moussa Samb, CRDI**
- **Mme Marie-Charlotte Bouësseau, OMS**
- **M. Pierre Sané, UNESCO**
- **M. Christian Sina Diatta, Ministre de la Recherche**

Le questionnaire suivant a servi aux participants de base de discussion sur les comités de bioéthique et d'éthique :

- 1. Pourquoi des Comités d'éthique en Afrique de l'Ouest et du Centre ?**
  - 2. Quels types de Comités d'éthique promouvoir : Comités d'éthique de la recherche en santé, comités de bioéthique. Quelle coordination entre les différents Comités d'éthique ?**
  - 3. Quelle structuration pour les Comités d'éthique ? Comment choisir les membres des Comités d'éthique ? Quelles relations devraient entretenir ces Comités avec les Ministères chargés de la santé et de la recherche scientifique ? Quelle inscription des Comités dans des structures ministérielles ou quelle autonomie des Comités ?**
  - 4. Quelles missions des Comités d'éthique de la recherche en santé ? Comment donner des avis sur les protocoles de recherche, assurer le suivi des recherches, proposer des avis bioéthiques de portée générale ?**
  - 5. Quelles normes de référence pour les Comités d'éthique ? Les Comités se réfèrent-ils à des normes internationales ou élaborent-ils des normes spécifiques ?**
  - 6. Quel encadrement pour les divers types de recherches sur l'homme — essais cliniques, essais vaccinaux, recherches en sciences humaines, recherches épidémiologiques, recherches opérationnelles —, en tenant compte des spécificités de la recherche sur certains groupes sociaux "vulnérables", en particulier sur les enfants ?**
  - 7. Quelles législations et réglementations sont à élaborer pour assurer une meilleure protection des personnes par les Comités d'éthique ?**
  - 8. Quelles problématiques et quelles questions ont émergé à travers les expériences des Comités d'éthique africains ? Comment poser aujourd'hui la question du consentement, du secret médical, du bénéfice et du risque ?**
  - 9. Quels modes de financement des Comités d'éthique : quelle indépendance des Comités par rapport aux institutions apportant un soutien pour leur fonctionnement ?**
  - 10. Quelles formations pour les membres des Comités d'éthique et comment renforcer les capacités des membres ?**
  - 11. Quels types de relations à promouvoir entre les Comités d'éthique africains ? Comment créer un réseau pour partager les expériences et les acquis ?**
  - 12. Quelles formes de collaboration avec les instances internationales d'éthique, avec des instances nationales des pays du Nord, avec des Centres de recherche et de formation en éthique ?**
-

**Premières Journées de bioéthique  
pour l’Afrique de l’Ouest et du Centre**

***Quelle éthique pour la recherche en Afrique ?***

***Comité d’organisation des Journées de Bioéthique***

***Mamadou Badji***

Assesseur Faculté des Sciences Juridiques et Politiques, UCAD

Tél. 824 95 70 - Cell. 658 49 62

Courriel : badjim@ucad.sn - modouba@lexpress.net

***Charles Becker***

CNRS - Centre d’Études Africaines – Enseignant Faculté des Sciences Juridiques et Politiques, UCAD

Tél. 824 69 55 / 824 10 73 - Cel. 695 93 89 –

Courriel : beckerleschar@sentoo.sn

***Aminata Cissé***

Ministère de la Santé et de la Prévention médicale

Secrétariat particulier du Directeur de la Santé

Tél. 869 42 97 Cell. 630 35 41 - Fax 8694206

Courriel : aminata cisse <direction\_sante@yahoo.fr>

***Papa El Hassane Diop***

Ministère de la recherche scientifique

Directeur des Biotechnologies

Tél. 849 71 90 – 849 75 52

Courriel : pehdiop@yahoo.com

***Efua Irène Amenyah***

ROCARE — Spécialiste en Éducation

Tel. 221 578 08 00

Courriel : efuairene@yahoo.ca

***Papa Banga Guissé***

Unité Régionale pour les Sciences Sociales et Humaines en Afrique, Bureau de l’UNESCO Dakar

Tél. 849 23 40 – 689 28 25

Courriel : pb.guisse@unesco.org

***Carrie Marias***

UNESCO – Conseillère régionale pour les Science Sociales et Humaines

Unité Régionale pour les Sciences Sociales et Humaines en Afrique, Bureau de l’UNESCO Dakar

Tél. 849 23 04 – 505 34 36

Courriel : c.marias@unesco.org

***Moussa Samb***

Administrateur Principal de Programmes au CRDI

8640000 – 2219 / 5382441

Courriel : msamb@idrc.org.sn

***Samba Cor Sarr***

Division de la Recherche - Direction de la Santé / Ministère de la Santé et  
Prévention Médicale

Tél. 869 43 13 – Cel. 647 09 99

Courriel : bathie65@yahoo.fr

***Aïssatou Touré***

Institut Pasteur de Dakar, BP 220 Dakar

Tél. 839 92 41 – Cel. 646 28 83

Courriel : atoure@pasteur.sn, atoure85@sentoo.sn,

---

## **Modérateurs et Rapporteurs**

**Lundi 11 juillet 2005**

**Ouverture Officielle** — M. Abdou Fall, Ministre de la Santé et de la Prévention médicale

### **Première session**

**État des débats sur la bioéthique en Afrique — Questions et enjeux**

*Modérateur : Moussa Samb (CRDI)*

**Rapporteurs :** Pr. Fidèle Pierre Nzé Nguéma  
Pr. Mounirou Ciss

### **Deuxième session**

**Quelle éthique pour la recherche en Afrique**

*Modérateur : Pierre Sané (UNESCO)*

**Rapporteurs :** Pr. Christophe Dikénou  
Dr. Adja Diack

**Conférence publique du Professeur Claude Huriet**

*Actualité de la bioéthique, pourquoi, où et comment ?*

*Modérateur : Moussa Traoré (Université de Bamako)*

**Rapporteurs :** Pr. Christophe Dikénou  
Dr. Adja Diack

**Mardi, 12 juillet 2005**

### **Troisième session**

**L'engagement de l'Afrique dans l'appropriation du questionnement éthique**

*Modérateur : François Hirsch*

**La participation de l'Afrique à l'élaboration de la Déclaration relative à des normes universelles en matière de bioéthique, en cours d'élaboration sous la responsabilité de l'UNESCO : quelles contributions possibles ?**

**Rapporteurs :** Pr. Lazare Poamé  
Dr. Adama Tall

## Mardi, 12 juillet 2005

### Quatrième session

#### Quelles propositions pour les instances de bioéthique et éthique ?

*Modérateur : Aminata Diaw*

Rapporteurs : Pr. Blaise Bikandou

### Travaux de groupes

*Modérateur : Groupe 1 — Pierre Effa*

Rapporteurs : Lazare Poamé  
Éric Kassa-Kelembho

*Modérateur : Groupe 2 — Carrie Marias*

Rapporteur : Dr Assétou Derme  
Pr. Christophe Dikénou

*Modérateur : Groupe 3 — Moussa Traoré*

Rapporteurs : M. Bahani Agalheir  
Pr. Moussa Naby Baldé

## Mercredi, 13 juillet 2005

### Cinquième session

*Modérateur : Achille Massougbodji*

Rapporteurs : Pr. Cheikh Tidiane Dieye  
Pr. Christophe Perrey

### Sixième session : *Conclusions, programme de travail commun et recommandations*

*Modérateur : Pierre Effa*

Par M. le Ministre de la Recherche du Sénégal

#### *Interventions de :*

- Pierre Effa, au nom des Participants aux Journées
- Mamadou Badji, Comité d'organisation
- Moussa Samb, CRDI
- Marie-Charlotte Bouèsseau, OMS
- Pierre Sané, UNESCO
- Christian Sina Diatta, Ministre de la Recherche.



## **Discours de Monsieur le Ministre de la Santé et de la Prévention médicale**

*Monsieur Abdou Fall*

**à l'occasion de la cérémonie d'ouverture  
des Premières Journées de Bioéthique  
pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre**

Monsieur le Recteur de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar,  
Monsieur le Représentant de l'OMS à Dakar,  
Monsieur le Directeur Régional du CRDI,  
Monsieur le Sous Directeur Général Adjoint pour les sciences sociales et  
humaines de l'UNESCO,  
Monsieur le Directeur de l'Institut Pasteur de Dakar,  
Monsieur le Directeur Régional de l'IRD,  
Messieurs les Doyens de Facultés,  
Chers professeurs, chercheurs et étudiants,  
Honorables invités,

C'est un grand plaisir, pour moi, de présider l'ouverture des Premières Journées de Bioéthique de Dakar qui font suite à l'animation scientifique régionale du Réseau « Droit de la Santé » de l'AUF, tenue à Dakar du 29 mars au 1<sup>er</sup> avril 2005.

Cette rencontre constitue sans nul doute une manifestation d'un engagement de nos États à renforcer les instances éthiques en multipliant les opportunités permettant aux spécialistes d'échanger sur les implications humaines et sociales des avancées spectaculaires de la science. L'organisation de débats qui permettent à la société de voir émerger les enjeux relatifs à la bioéthique est d'une extrême nécessité pour nos pays. En effet, le principe de responsabilité nous oblige à prendre en compte la relation entre la science et la conscience en définissant des principes éthiques.

La définition et le respect de ces considérations éthiques ne doivent pas être seulement une préoccupation des décideurs, universitaires et chercheurs, mais de l'ensemble du corps social et dans un cadre démocratique. En effet, si l'on retient que la recherche est un facteur de progrès, il s'avère important que des conditions de dialogues démocratiques soient créées pour que les avancées de la science n'engendrent des réactions de méfiance, de crainte, voire de rejet.

Pour cela le principe de précaution peut être utilisé par le politique chargé de tracer le cadre dans lequel la recherche et les pratiques médicales peuvent être menées. Mais la définition et le respect du cadre législatif et réglementaire requièrent une connaissance précise sur les questions bioéthiques et la mise en place de cadres de concertations pour une gestion efficace des tensions quotidiennes que génère ce phénomène.

Les intellectuels africains sont aujourd'hui plus que jamais sollicités pour participer de manière active aux débats ayant trait à la recherche sur l'embryon, le clonage, la médecine prédictive, tous les sujets qui sont aujourd'hui soulevés en Europe dans le cadre des lois bioéthiques.

Mesdames Messieurs les partenaires au développement, chers chercheurs et spécialistes de la bioéthique, l'Afrique est encore interpellée au moment où une institution comme l'UNESCO enclenche un débat sur la déclaration universelle sur la bioéthique, pour partager avec le reste du monde ses préoccupations liées à l'utilisation des performances de la science dans le respect de la dignité humaine.

Ainsi, la rencontre de Dakar revêt une importance particulière parce qu'elle doit permettre d'enregistrer des avancées significatives sur les questions d'actualités qui sont entre autres :

- Pourquoi des comités d'éthique et de bioéthique en Afrique ?
- Quelles normes de référence pour les comités d'éthique en Afrique ?
- Quelles législations et réglementations sont à élaborer pour assurer une meilleure protection des personnes par les comités d'éthique ?
- Quels types de relations promouvoir entre les comités d'éthique d'Afrique ?
- Quels modes de financement des comités d'éthique en Afrique ?

Nous pouvons ainsi nous interroger sur les moyens dont dispose la société pour maîtriser l'activité scientifique dans des limites qui soient exclusivement bénéfiques à l'homme.

Mesdames, Messieurs

À l'analyse de ces enjeux que posent la bioéthique et devant l'extrême nécessité de faire face aux urgences d'accès aux soins de qualité des populations africaines, il apparaît urgent de réfléchir sur des méthodes d'encadrement juridique et éthique de la recherche biomédicale en Afrique. Une telle rencontre, qui met en synergie l'expertise de spécialistes en matière d'éthique et de bioéthique de différentes disciplines venant de centres de recherche, du système des Nations unies, d'Universités, devrait apporter une contribution significative pour mieux défendre les droits humains dans nos pays.

En effet, les disparités et iniquités de la santé restent un défi de développement majeur pour le nouveau millénaire. Pour preuve l'OMS estime que 90 % des ressources consacrées à la recherche et au développement dans le domaine médical portent sur des maladies causant moins de 10 % des souffrances actuelles dans le monde.

Ainsi, les progrès rapides des sciences biomédicales ont tendance à accentuer la fracture sanitaire entre les peuples au lieu de la combattre. Un rapport de l'OMS sur la génomique et la santé mondiale publié en 2002 exprime une inquiétude sur le risque que la recherche génétique aggrave les inégalités de la santé mondiale. La question posée à ce niveau est : « Est-ce que les médicaments de conception nouvelle et autres bénéfiques résultant de la recherche génomique dans le secteur privé ne seront disponibles qu'aux fortunés ? »

Vous conviendrez donc avec moi, Mesdames Messieurs honorables invités, qu'en Afrique, les défis sont encore immenses. Pour relever ces contraintes et faire de l'éthique et de la bioéthique des balises permanentes dans la pratique médicale et biomédicale dans nos pays, il urge de maintenir cette dynamique convergente entre décideurs, chercheurs et partenaires au développement.

Pour ce qui concerne le Sénégal, la volonté politique d'encourager la création des instances éthiques et bioéthiques est plus que manifeste. Cette ambition du Président de la République, concrétisée par le Premier Ministre et son Gouvernement, se traduit aujourd'hui par les différentes interventions dans les débats internationaux sur la bioéthique et la mise en place du Conseil national de Recherche en Santé qui a la charge de veiller au respect des principes éthiques pour toutes les recherches en santé à mettre en œuvre dans le pays.

Je voudrais profiter de cette opportunité pour vous rappeler l'engagement du Chef de l'État, du Premier Ministre et de l'ensemble du Gouvernement sénégalais à soutenir cet élan de dialogue entre experts africains et européens dans la perspective d'une meilleure protection des personnes.

Pour rendre cet objectif de protection des personnes effectif, des initiatives de ce genre constituent des expériences à renouveler afin que toute l'expertise qu'héberge l'Afrique dans ce domaine puisse être mise à profit dans ce combat qui mobilise tous les hommes épris de justice.

Au Sénégal, les autorités restent fondamentalement animées par le double souci de ne pas entraver le développement des techniques médicales de lutte contre la maladie et toute autre forme de handicap tout en posant des limites raisonnables à ce développement. Ainsi, dans le cadre de la génomique, le Sénégal salue les performances enregistrées dans le domaine,

mais reste opposé à toutes formes de clonage humain. Cette position a été d'ailleurs rappelée par le Professeur Cheikh Tidiane Thiam lors des consultations francophones informelles en marge de la 61<sup>e</sup> session de la commission des droits de l'homme.

Je voudrais, encore une fois, profiter de cette rencontre de partage et de réflexion pour adresser au nom du Chef de l'État, Maître Abdoulaye Wade, du premier Ministre et de l'ensemble du Gouvernement mes vifs remerciements aux partenaires qui ont soutenu cette initiative et leur témoigner toute la reconnaissance des pays engagés dans ce magnifique projet appelé à s'inscrire dans la durée vu la mobilisation qu'il a créée.

Je remercie également le comité d'organisation qui, depuis plus de trois mois a travaillé pour démontrer ce que l'approche partenariale peut nous permettre de réaliser.

Je vous réitère à vous tous, chers participants, la disponibilité de mon Département à accompagner ce processus entrant dans le renforcement du dispositif de protection des populations en leur assurant un accès aux soins de qualité dans le respect strict de la dignité humaine.

Tout en souhaitant plein succès à vos travaux, je déclare ouvertes les Premières Journées de Bioéthique pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

Je vous remercie de votre bien aimable attention.



## **Allocution de Madame Aïssatou Touré**

*Membre du Comité d'Organisation des Premières  
Journées de Bioéthique de Dakar*

**à l'occasion de la cérémonie d'ouverture  
des Premières Journées de Bioéthique  
pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre**

Monsieur le Ministre de la Santé et de la Prévention médicale,  
Monsieur le représentant du Ministre de la Recherche,  
Monsieur le représentant du Recteur de l'Université Cheikh Anta Diop,  
Madame la représentante du Directeur Général Adjoint de l'UNESCO,  
Monsieur le représentant de l'OMS de Dakar,  
Monsieur le représentant du Directeur régional du CRDI,  
Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs,  
Messieurs les Doyens de Faculté  
Mesdames, Messieurs les Directeurs d'Instituts  
Chers Professeurs, chers Collègues,  
Mesdames, Messieurs,

C'est avec un réel plaisir que je prends la parole au nom du Comité d'organisation pour exprimer notre gratitude envers tous ceux qui ont contribué à la tenue de ces Premières Journées de Bioéthique de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

En effet il y a de cela deux mois, il était loin d'être évident d'arriver à organiser ces Journées à cette date.

Mais le soutien institutionnel, très tôt manifesté par le Ministre de la Santé et celui de la Recherche scientifique, nous a donné le courage de persévérer en dépit des nombreuses difficultés qu'il fallait surmonter. Nous tenons ici à réitérer toute notre gratitude au Ministre de la Santé et de la Prévention médicale et à ses collaborateurs, pour leur disponibilité constante et leur appui, qui nous ont permis de travailler avec efficacité

Permettez moi, Monsieur le Ministre, de profiter de cet instant pour remercier particulièrement les partenaires qui ont donné un soutien stratégique et financier à cette initiative, je veux citer le CRDI, l'UNESCO, l'OMS, le Ministère français des Affaires étrangères, l'AUF, l'Institut Pasteur Paris, l'IRD, l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar qui a accepté

de nous accueillir dans ce bel édifice, l'Université Gaston Berger de Saint-Louis, le Réseau sénégalais "Droit, Éthique, Santé".

En effet, ces organismes et institutions ont vite compris l'enjeu et l'importance qu'une telle rencontre revêt pour l'Afrique francophone.

L'idée de cette réunion a été de remédier à la faiblesse actuelle des débats sur les questions éthiques posées dans cette partie du continent et dans un pays marqué par de grands défis économiques sociaux, surtout dans le domaine de la santé, au moment où nous enregistrons un développement exponentiel de la science et un recours de plus en plus fréquent aux essais cliniques : les débats sur l'éthique de la recherche restent insuffisants, et les Comités éthiques ne sont pas encore suffisamment solides pour contribuer efficacement à la protection des personnes.

Dans cette logique, nous ne pouvons que saluer l'élan unitaire que cette initiative a créé au niveau des Ministères publics et des partenaires.

Je remercie également les collègues venus d'autres pays d'Afrique et d'Europe, parce que tous animés par le désir de participer à ce vaste mouvement social, déterminés qu'ils sont à soutenir les débats sur la bioéthique, et la multiplication des instances éthiques en Afrique francophone.

M. le Ministre, ce n'est pas d'usage de présenter des remerciements d'un Comité d'organisation à un de ses membres, mais je tiens quand même à témoigner l'apport déterminant de M. Charles Becker dans l'organisation de cette rencontre. En effet, la passion et l'engagement qu'il a sur les questions d'éthique, de bioéthique et de droit de la santé ont créé une dynamique de motivation permanente pour les membres du Comité.

Nous espérons que tous ces efforts fournis par les uns et les autres permettront d'avoir des échanges riches pouvant déboucher sur des orientations aptes à permettre à notre continent de disposer d'instances de réflexion éthique et de comités éthiques forts, parce que susceptibles de prendre en charge les nouvelles problématiques générées par le développement de la science en général et de la biomédecine en particulier.

Je vous remercie de votre attention.



**Allocution du Docteur Malang Coly,  
au nom du Docteur Yankalbé,  
Représentant de l'OMS**

***à l'occasion de la cérémonie d'ouverture  
des Premières Journées de Bioéthique  
pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre***

Monsieur le Ministre de la Santé et de la Prévention médicale,  
Monsieur le Ministre de la Recherche scientifique,  
Monsieur le Représentant du Ministre de l'Éducation nationale,  
Monsieur le Recteur de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar,  
Monsieur le Recteur de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis,  
Messieurs les Doyens,  
Monsieur le Représentant du Ministère des Affaires Étrangères de la  
République française,  
Mesdames, Messieurs les membres des Comités nationaux d'Éthique,  
Mesdames, Messieurs les chercheurs,  
Mesdames, Messieurs les représentants des institutions de recherche,  
Mesdames, Messieurs les Représentants des Organismes de coopération de  
coopération bilatérale et multilatérale,  
Honorables Invités,  
Mesdames, Messieurs

Le Représentant de l'OMS au Sénégal, le Docteur Yankalbe, empêché, m'a demandé de vous présenter ses excuses pour n'avoir pu personnellement participer à la cérémonie d'ouverture de cette importante rencontre. Il m'a demandé de vous délivrer le message suivant.

J'ai l'honneur et le grand plaisir de souhaiter la bienvenue dans la capitale sénégalaise aux participants aux Premières Journées de Bioéthique de Dakar pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Des Journées qui vont réunir pendant les trois prochains jours de hauts responsables nationaux chargés des questions d'éthique et d'éminents spécialistes de la recherche venus de pays d'Afrique, mais aussi d'Europe.

Monsieur le Ministre,

Le Dr Luis Gomes Sambo, Directeur régional de l'OMS pour l'Afrique, vous adresse ses félicitations et encouragements pour cette belle idée d'organiser cette importante rencontre sur le thème combien pertinent « Quelle éthique pour la recherche en Afrique ? ».

Comme vous le savez, l'éthique joue un rôle déterminant dans les activités de recherche.

L'un des objectifs de l'OMS dans ce domaine est d'apporter aux pays tout l'appui technique nécessaire pour leur permettre d'élaborer leurs programmes de recherche prioritaires et de formuler des politiques et stratégies de recherche sur la base des plans nationaux de santé et des réformes en cours dans le secteur. La recherche peut contribuer de façon notable à l'amélioration tangible de la situation sanitaire. D'une part, en produisant des connaissances que l'on peut exploiter quotidiennement sur le plan individuel. D'un autre côté, ces connaissances peuvent déboucher sur des interventions techniques directes comme la mise au point de vaccins, de nouveaux médicaments et de nombreuses autres mesures de santé publique qui ont un impact considérable sur les maladies.

Dans la résolution AFR/RC48/R4 adoptée lors de la 48<sup>e</sup> session du Comité régional de l'OMS pour l'Afrique qui s'est tenue en septembre 1998 à Harare, les Ministres africains de la Santé se sont engagés à mettre en place un Comité national chargé d'énoncer les règles d'éthique et de veiller à leur respect, en particulier lors d'essais cliniques chez l'homme.

Le rôle d'un Comité d'éthique est de contribuer à la sauvegarde de la dignité, des droits, de la sécurité et du bien-être de tous les participants actuels ou potentiels d'une recherche. Même s'ils sont importants, les objectifs de la recherche ne doivent jamais faire passer au second plan la santé, le bien-être et les soins des participants à la recherche. Le principe de justice exige que les bénéfices et les inconvénients de la recherche soient répartis de manière équitable entre tous les groupes et classes de la société, en tenant compte de l'âge, du sexe, du statut économique, de la culture et des considérations éthiques.

Au regard de qui précède, l'OMS partage pleinement le diagnostic de la situation que vous avez posé et qui justifie l'organisation de la présente rencontre, à savoir que beaucoup de recherches biomédicales et de recherches en santé sont en cours en Afrique, alors que les débats sur l'éthique de la recherche restent insuffisants et que les Comités d'éthique ne sont pas encore suffisamment solides pour contribuer efficacement à la protection des personnes. La création de Comités d'Éthique ou le renforcement de ceux existants constituent donc une urgence fondamentale, car nous devons être très vigilants. En effet, nos pays doivent faire face à de nouveaux défis qui résultent de l'émergence d'agents pathogènes tels que le VIH et de souches pharmaco-résistantes pour des affections comme le paludisme et la tuberculose, affections qui touchent particulièrement les populations africaines. S'il est nécessaire d'acquérir de nouvelles connaissances biomédicales et de comprendre les déterminants de cette

émergence et de cette pharmaco-résistance, il est indispensable d'instituer des normes et des règles précises pour assurer la protection des personnes.

Aussi, est-il indispensable de mener la réflexion pour répondre aux questions pertinentes suivantes qui figurent dans l'ordre du jour des présentes Journées de Bioéthique :

- quel encadrement pour les différents types de recherche sur l'homme et sur l'enfant en particulier ?
- quelles législations et réglementations spécifiques au contexte africain faut-il élaborer pour assurer une meilleure protection des populations ?
- quelle formation pour les membres des Comités d'éthique ?
- quelle forme de collaboration instaurer entre les pays africains avec les instances internationales d'éthique ?

Durant vos travaux, plusieurs communications seront présentées et débattues, une conférence magistrale sera prononcée par une éminente personnalité de la Recherche, suivie de commentaires de spécialistes africains et européens de la bioéthique, et un débat public sera organisé sur l'éthique dans les contextes africains. Vous aurez aussi à discuter les aspects relatifs à la structuration des Comités d'éthique, à la coordination des activités, au financement et à l'autonomie de ces Comités. Vous aurez également à échanger vos expériences et à bénéficier de l'assistance d'experts compétents et reconnus dans le domaine de la recherche et de l'éthique. Ces différentes activités permettront certainement de dégager de nouvelles pistes pour le renforcement de l'éthique dans les actions de recherche menées sur le continent.

Monsieur le Ministre,  
Mesdames, Messieurs les participants,

Le respect de l'éthique est un véritable défi de santé publique, notamment en Afrique, et il nous appartient de le relever. L'OMS et tous les autres partenaires à l'organisation des Premières Journées de Bioéthique suivront avec une très grande attention vos travaux et les recommandations qui seront formulées. À ce propos, j'aimerais transmettre à l'UNESCO, au CRDI, au Ministère des Affaires étrangères français, à l'Agence Universitaire de la Francophonie, au réseau NEBRA, au Réseau sénégalais "Droit, Éthique Santé", à l'Institut Pasteur de Paris et à l'IRD les remerciements du Représentant de l'OMS pour leur bel esprit de collaboration et l'appui constant qu'ils apportent au secteur de la Santé en Afrique, au Sénégal en particulier.

En vous souhaitant un agréable séjour au pays de la *Teranga*, je souhaite plein succès à vos travaux et vous remercie pour votre aimable attention.

## **Allocution de M. Pierre Sané**

*Directeur Général Adjoint pour les Sciences Sociales et Humaines  
UNESCO Paris*

**à l'occasion des Premières Journées de Bioéthique  
pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre**

Monsieur le Ministre,  
Mesdames et Messieurs,

Au nom du Directeur général, permettez-moi de vous dire que c'est avec grand plaisir que l'UNESCO s'est associée à l'organisation de ces Premières Journées de Bioéthique pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

L'histoire de l'humanité s'est toujours accompagnée d'avancées scientifiques et d'innovations technologiques qui en ont profondément marqué l'évolution. Au cours de la dernière moitié du siècle dernier, la rapidité sans précédent du développement des connaissances scientifiques et l'accélération des innovations technologiques ont induit dans la plupart des sociétés des changements en profondeur et des transformations des paradigmes de notre compréhension du monde et des interactions sociales. Nos sociétés doivent être capables de faire face à ces nouveaux enjeux et la prise de conscience des implications humaines et sociales des recherches scientifiques et des applications technologiques qui en découlent, ainsi que la progression constante du mouvement bioéthique, sont sans aucun doute des faits marquants du XX<sup>e</sup> siècle. Dans un domaine comme celui des sciences de la vie, seule l'éthique peut permettre de tracer les limites entre le possible et l'acceptable. Le respect de la dignité humaine, qui est aux termes de la Déclaration universelle des droits de l'homme « *inhérente à tous les membres de la famille humaine* », doit l'emporter sur toute autre considération.

Dans un monde multipolaire caractérisé par un éclatement sans précédent des perceptions, il est plus que jamais nécessaire d'œuvrer à l'émergence de valeurs qui devraient permettre une coexistence technologiquement, écologiquement et socialement viable. Cette situation place de nouvelles responsabilités sur les épaules du scientifique, du décideur et du citoyen. Ces responsabilités ne peuvent être assumées que par le biais de la discussion et de l'élaboration de valeurs communes.

L'UNESCO a sans doute un rôle à jouer dans ce domaine. En effet, l'Acte constitutif de l'UNESCO, en affirmant dans son Préambule que la paix « *doit être établie sur le fondement de la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité* », assigne à l'Organisation un mandat éthique. C'est pourquoi, depuis maintenant plus de dix ans, l'UNESCO, seule institution spécialisée du système des Nations Unies qui réunit culture, science et sciences sociales dans son domaine de compétence, développe un programme de bioéthique qui reflète la dimension pluridisciplinaire et transculturelle de cette discussion. L'UNESCO s'est engagé à mener des actions pour impliquer tous les pays dans cette discussion internationale et a ainsi acquis au fil des années un rôle de chef de file en la matière sur le plan international. Un tel engagement suppose également le respect de la diversité culturelle tout en dégagant les principes fondamentaux communs à tous.

Mesdames et Messieurs,

Ces Premières Journées de bioéthique sont d'importance, car elle témoigne de l'intérêt croissant du continent africain pour les questions de bioéthique et sa participation de plus en plus active dans le débat au niveau international. Nul n'ignore combien les pays africains sont au cœur des questions éthiques soulevées par le développement des sciences et des technologies, combien les populations parfois reculées ont besoin de protection face aux risques d'abus dans ce domaine, et combien l'Afrique, berceau de l'humanité, a un rôle à jouer dans la réflexion éthique au niveau international.

Ce rôle des pays africains est d'autant plus important à l'aube de l'adoption d'un texte posant les principes universels en matière de bioéthique : la future déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme. Tout au cours du processus d'élaboration de la future déclaration, l'Afrique s'est engagée activement à différents niveaux et a montré ainsi sa volonté de parvenir à un texte consensuel dans les délais impartis. Au cours de la phase de rédaction d'un Avant-projet par le Comité international de bioéthique (CIB), des pays africains comme la Côte-d'Ivoire, le Cameroun, le Sénégal, la République démocratique du Congo ont répondu positivement aux consultations menées à tous les niveaux – consultation écrite auprès des États, auditions des comités nationaux de bioéthique. Lors de la réunion intergouvernementale d'experts destinée à mettre au point un projet de déclaration, qui a tenu deux sessions en avril et juin dernier, de nombreux pays africain étaient représentés (la liste est longue : Angola, Bénin, Burkina Faso, Éthiopie, Gabon, Kenya, Malawi, Mauritanie, Niger, Ouganda, Sénégal, Tanzanie,...) et ont activement participé au débat. Notre pays hôte aujourd'hui, le Sénégal, a été particulièrement actif en jouant à de nombreuses reprises un rôle de facilitateur à l'occasion de négociations entre États pour trouver un consensus sur des points sensibles.

Mais ce texte, tout comme les autres instruments internationaux, resterait lettre morte sans une action de mise en œuvre et de prolongement au niveau national. Et l'organisation d'événements comme ces Premières Journées de Bioéthique contribue pleinement à prolonger l'action internationale dans le cadre régional et national en favorisant la sensibilisation aux questions de bioéthique et en encourageant le dialogue pluridisciplinaire et pluraliste sur les questions de bioéthique entre les acteurs concernés et au sein de la société.

Une autre voie de mise en œuvre et de promotion du débat bioéthique passe par les comités nationaux de bioéthique, qui ont un rôle essentiel à jouer en la matière. Ils constituent au niveau national le relais entre les instances gouvernementales et la société. Leur création doit donc être encouragée et les pays africains l'ont bien compris. En effet, certains, dont la Côte-d'Ivoire, ont déjà fait appel à l'UNESCO pour bénéficier d'un soutien dans la mise en place de tels comités. Il me paraît donc très opportun qu'au cours de ces Journées, vous y consacriez une session.

*Mesdames et Messieurs,*

La réflexion internationale sur un tel sujet en devenir qu'est la bioéthique, ne saurait se passer de l'Afrique. C'est pourquoi l'UNESCO se propose de renforcer ses activités dans la région Afrique dans le cadre de son Programme de bioéthique et d'éthique des sciences et des technologies pour 2006-2007.

Je souhaite donc que ces Journées soient les premières d'une longue série et je suis persuadé qu'elles pourront constituer un tremplin pour le développement d'activités internationales en matière de bioéthique.

Je vous remercie de votre attention.



## **Allocution de Madame Carrie Marias**

*Conseillère Régionale pour les Sciences Sociales et Humaines  
UNESCO Dakar*

**à l'occasion de la cérémonie d'ouverture  
des Premières Journées de Bioéthique  
pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre**

Monsieur le Ministre de la Santé et de la Prévention médicale,  
Monsieur le Représentant du Ministre de la Recherche scientifique,  
Monsieur le Représentant du Recteur de l'UCAD,  
Monsieur le Président du Comité Intergouvernemental d'Éthique de  
l'UNESCO,  
Monsieur le Secrétaire Général de la Commission Nationale de l'UNESCO  
au Sénégal,  
Autres co-organisateurs de cette rencontre, le CNRS, l'Institut Pasteur,  
l'Université Cheikh Anta Diop, l'OMS, le CRDI, l'IRD, l'AUF,  
Distingués spécialistes venus de différents pays de l'Afrique du Centre, de  
l'Ouest et de l'Europe,

Au nom du Directeur Général Adjoint pour les Sciences Sociales et  
Humaines, UNESCO Paris et du Directeur du Bureau de l'UNESCO Dakar,  
j'ai un immense plaisir de vous souhaiter à tous la bienvenue aux Premières  
Journées de Bioéthique pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

Nous nous réunissons en partenariat aujourd'hui pour discuter de  
questions prioritaires et urgentes pour l'Afrique. Devant certaines avancées  
rapides et presque inattendues dans les domaines des sciences et  
technologies, il convient de s'arrêter un peu pour regarder la qualité et la  
direction de la recherche scientifique, technologique et biomédicale, ses  
objectifs, pour s'assurer que la recherche et ses applications peuvent  
contribuer effectivement à l'amélioration de la condition humaine, ne pas  
impacter négativement sur le bien-être et la dignité humaine des populations,  
et ne pas être détournées à des fins inhumaines.

Ce souci a amené l'UNESCO à mettre sur pied un programme  
spécifique sur l'éthique des sciences et technologies. Le programme de  
bioéthique, créé en 1993, s'inscrit dans ce programme. À travers son  
programme de bioéthique, l'UNESCO traite des questions éthiques, légales,  
sociales, culturelles, spirituelles et psychologiques concernant le progrès des  
sciences du vivant, en particulier la génétique.

En 2001, le Secrétaire Général d'ailleurs a créé le Comité Inter-  
Institutions des Nations Unies pour la Bioéthique, dont le secrétariat

permanent est assuré par l'UNESCO, afin d'améliorer la coopération entre les organisations internationales et d'autres institutions.

En parlant de la bioéthique nous devons garder à l'esprit les droits humains et la dignité de la personne, qui sont à la base d'instruments internationaux élaborés par l'UNESCO.

Il s'agit de la Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'Homme adoptée en 1997, la Déclaration internationale sur les données génétiques humaines adoptée en 2003 et de l'Avant projet de Déclaration sur la bioéthique et les droits de l'homme – qui sera présentée à la 33<sup>ème</sup> Session de la Conférence Générale de l'UNESCO en septembre prochain. Nous avons une bonne occasion en ce moment de regarder et discuter de quelques préoccupations et thèmes soulevés par cette Déclaration.

Parler des droits humains et des approches en termes de droits humains, cela veut dire aussi une demande, et nécessite de promouvoir plus de solidarité, à l'intérieur des pays, envers diverses catégories de population y compris les groupes les plus vulnérables, et également à l'échelle internationale avec le partage des connaissances scientifiques et des bénéfices de la recherche scientifique. L'Afrique doit rester et entrer activement dans la production et l'utilisation de la connaissance scientifique.

Au cours de cette conférence, nous aurons l'occasion d'examiner des questions éthiques et de souligner les enjeux posés pour l'Afrique et le monde entier.

Nous attendons des débats fructueux et des idées nouvelles, et espérons pouvoir nous lancer ensemble dans une poursuite de notre coopération régionale et sous-régionale.

Je vous remercie de votre attention.



## **Allocution de M. Moussa Samb**

### **Administrateur principal de Programmes au CRDI *CRDI - Dakar***

#### ***à l'occasion de la cérémonie d'ouverture des Premières Journées de Bioéthique pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre***

Monsieur le Ministre de la Santé et de la Prévention médicale,  
Monsieur le Représentant du Ministre de la Recherche scientifique,  
Monsieur le Représentant du Recteur de l'UCAD,  
Monsieur le Président du Comité Intergouvernemental d'Éthique de  
l'UNESCO,  
Monsieur le Secrétaire Général de la Commission Nationale de l'UNESCO  
au Sénégal,  
Mesdames, Messieurs les représentants des institutions partenaires — le  
CNRS, l'Institut Pasteur, l'Université Cheikh Anta Diop, l'OMS, l'IRD,  
l'AUF,  
Chers Collègues venus de différents pays de l'Afrique du Centre, de l'Ouest  
et de l'Europe,

Permettez- moi de transmettre les salutations du CRDI et de son  
Directeur Régional, Dr Gilles Forget, et les remerciements du CRDI pour  
avoir été associés à cette importante manifestation scientifique.

Comme vous le savez, les considérations éthiques sont essentielles dans  
la politique corporative du CRDI. Aucune proposition de recherche ne peut  
être approuvée sans une déclinaison de la mesure dans laquelle les  
proposants envisagent les questions éthiques, et cela aussi bien dans la  
formulation, la conduite et la diffusion des résultats de recherche.

La question éthique est encore plus essentielle dans les recherches en  
santé, que ces recherches portent sur les investigations expérimentales sur  
l'être humain ou en vue du développement de connaissances  
comportementales.

Respect de la confidentialité, obtention du consentement des sujets et  
objets de recherche, information préalable des intéressés, respect de la  
sphère privée, toutes exigences éthiques qui, en vérité, tournent vers  
l'imperium de respect de la dignité humaine et des droits humains  
fondamentaux.

La qualité des participants à ces Journées, les communications prévues dans l'agenda, autorisent à penser que les objectifs énoncés seront atteints et permettront de réaliser pour notre Région, le renforcement des capacités institutionnelles des Comités d'éthique, la mise en œuvre d'un système d'échange de données au niveau régional et le développement des connaissances sur l'éthique de la recherche.

L'idée a été avancée qu'en vérité, il n'existe aucune source de moralité ou d'exigence éthique universelle, d'où viendrait la légitimité des critiques contre l'ordre nazi si on peut contester l'universalité du respect de la vie et de la dignité humaine. Toutefois, on ne saurait ignorer les conditions historiques et culturelles qui donnent aux contextes leur spécificité.

Le CRDI est intéressé à collaborer à la réflexion sur ces questions et à supporter, comme son mandat l'y oblige, les initiatives et actions de recherche qui seront prises à l'issue de ces Journées.

Plein succès à nos travaux et agréable séjour à Dakar pour nos collègues venus de si loin pour contribuer à l'avancement de la science et de l'éthique en Afrique.



## **Allocution de M. Isaac Yankhoba Ndiaye,**

*Vice-Président de l'Assemblée de l'Université  
Cheikh Anta Diop de Dakar*

**à l'occasion de la cérémonie d'ouverture  
des Premières Journées de Bioéthique  
pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre**

Monsieur le Ministre de la Santé et de la Prévention médicale,  
Monsieur le Ministre de la Recherche scientifique,  
Monsieur le Sous-Directeur général de l'UNESCO,  
Monsieur le Représentant du Ministre français des Affaires étrangères,  
Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs,  
Mesdames et Messieurs les Représentants des Missions diplomatiques à  
Dakar,  
Monsieur le Représentant de l'Organisation Mondiale de la Santé à Dakar,  
Monsieur le Représentant du Directeur régional du CRDI,  
Monsieur le Représentant du Directeur du Bureau Afrique de l'Ouest de  
l'Agence universitaire de la Francophonie,  
Monsieur le Représentant de l'Institut Pasteur,  
Monsieur le Représentant de l'IRD,  
Monsieur le Représentant du Recteur de l'Université Gaston Berger de  
Dakar,  
Messieurs les Doyens de Faculté,  
Mesdames et Messieurs les Directeurs d'Instituts et Laboratoires de  
recherche,  
Mesdames, Messieurs les Représentants des Institutions partenaires,  
Mesdames, Messieurs les Participants,  
Honorables invités,

J'ai l'honneur de prononcer, au nom de M. Abdou Salam Sall, Recteur, Président de l'Assemblée de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, cette allocution à l'Ouverture des Premières Journées de Bioéthique pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, qui se déroulent à Dakar du 11 au 13 juillet 2005.

Ces Journées de Bioéthique, dont les thématiques de la première journée porteront sur des questions fondamentales et qui seront centrées au cours des deux journées suivantes sur les Comités d'éthique de la recherche en santé, constituent une manifestation majeure, pour plusieurs raisons :

- il s'agit d'une manifestation rassemblant pour la première fois des chercheurs et des membres de Comités d'éthique ou d'instances de débats éthiques de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, pour débattre à un niveau sous-régional de questions qui concernent toutes les sociétés et les communautés africaines ;
- les questions d'éthique et de bioéthique que nous allons aborder sont fondamentales à tous points de vue : elles le sont non seulement pour promouvoir le droit de la santé et la protection des personnes, mais aussi pour garantir un accès équitable aux soins, notamment aux personnes et aux groupes vulnérables ;
- dans un contexte où les recherches biomédicales sur l'homme se multiplient pour répondre aux problèmes sanitaires qui tourmentent notre continent, la réflexion est nécessaire pour comprendre les enjeux éthiques posés par les progrès de la science et par l'application des biotechnologies.

L'Université Cheikh Anta Diop est heureuse d'abriter la première Journée de vos travaux et de participer entièrement à ceux-ci, car ils donneront assurément lieu à des débats fondamentaux et proposeront des recommandations précises en vue de la mise en place de Comités d'éthique nationaux efficaces et opérationnels, mais aussi pour promouvoir la création ou le renforcement d'instances ou d'espaces de réflexion éthique dans nos pays.

L'Université de Dakar et l'Université de Saint-Louis, associées à ces Journées de Bioéthique, sont engagées dans les débats intellectuels autour des questions éthiques posées par les pratiques scientifiques, en particulier celles des enseignants-chercheurs spécialisés dans les sciences médicales et biologiques, mais aussi par leurs collègues des sciences juridiques, économiques et humaines. Les philosophes, les juristes, les anthropologues et les économistes, les biologistes, les médecins et les pharmaciens, sont tous interpellés et invités à participer aux débats éthiques sur le sens de leur travail scientifique et sur les fondements de leurs pratiques. Si les questions déontologiques sont — ou plutôt doivent être capitales pour les enseignants et chercheurs de nos Universités —, les questions éthiques doivent également, faire l'objet d'une appropriation par tous. La création et le renforcement d'instances de discussion et d'évaluation éthique des recherches représentent donc des priorités, pour que, désormais, « science rime avec conscience ».

Mais le rôle de l'Université, qui est d'abord d'enseigner et de former, de transmettre des savoirs, est aussi d'éclairer la société, d'apporter toutes les réponses scientifiques exigées, tout en évaluant les risques que comporte toute recherche sur le vivant.

C'est affirmer, dans le même sens, le rôle central que doit jouer l'Université pour produire des connaissances utiles aux sociétés africaines, et également dans le partage équitable des résultats des recherches sans cacher les problèmes que de telles recherches peuvent soulever.

Les enseignants et chercheurs africains, engagés souvent avec leurs collègues du Nord dans des projets de recherche de pointe, doivent manifester une volonté ferme de mettre ces nouveaux savoirs et les résultats de leurs recherches au service des populations. Pour éviter que l'Afrique, où se déroulent de nombreuses recherches, ne devienne de plus en plus un laboratoire, il est du devoir de tous de veiller au respect absolu des principes éthiques et des normes universellement admises.

Par ma voix, l'Université entend affirmer ici et maintenant sa volonté résolue de faire siennes vos interrogations autour des questions d'éthique, d'éthique de la recherche et de bioéthique. Elle traduit ainsi sa volonté d'engager en son sein une réflexion pluridisciplinaire portant à la fois sur le droit, l'éthique et la santé, et impliquant la participation des différentes composantes de la communauté universitaire dont la fonction est de servir de guide de la société.

L'Université Cheikh Anta Diop a été engagée dans la préparation de ces Journées et va donc participer pleinement à la réussite de vos travaux. Elle se fera le devoir d'en assumer pleinement toutes les recommandations.

Fidèle à sa devise « *Lux mea lex* », l'Université de Dakar vous engage à étendre la définition de la loi jusqu'à l'éthique, dont vous allez débattre au cours de ces Journées, et à mieux définir cette leueur, qui devrait devenir avec la loi la lumière pour nos sociétés.

En souhaitant plein succès à vos travaux, je vous réitère la disponibilité des enseignants et chercheurs de l'Université à vous accompagner, au cours d'un long cheminement qui ne fait que commencer, dans votre questionnement sur les enjeux éthiques de la recherche en Afrique.

Je vous remercie de votre aimable attention.





## Liste des participants aux Premières Journées de Bioéthique de Dakar pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre

(11-13 juillet 2005 à l'Hôtel Ngor Diarama et à l'Université Cheikh Anta Diop)

### ➤ **Bénin**

Prof. Achille Massougbodji  
Fac. Sciences de la Santé  
Univ. Abomey Calavi - Benin  
Membre du Bureau exécutif de PABIN  
Ex-Membre du Comité scientifique de  
l'IRD  
Tél. 229 95 44 19 / 04 20 12 / 36 02 73  
massougbodjiachille@yahoo.fr

### ➤ **Burkina Faso**

Dr Ouoba Bindi  
Pharmacien  
Président du Comité d'Éthique  
pluridisciplinaire pour la recherche  
Bureau : 226 50 36 66 74 Mobile : 226 76  
59 61 35  
ouoba@zcp.bf

Dr Assétou Ismaëla Derme  
Sociologue, Centre National de Recherche  
et de Formation sur le Paludisme  
(CNRFP)  
Tél : 226 50 32 46 95/96  
Mobile: 226 70 26 22 66  
Fax: 226 30 12 86  
a.derme@fasonet.bf ou  
dermeas@yahoo.fr

### ➤ **Cameroun**

Prof. Pierre Effa  
Société Camerounaise de Bioéthique  
Prof. éminent - Vice Prof. éminent de PABIN  
BP 2743  
Douala - Cameroun  
Tel bureau : 237 340 95 45 / 43 39  
Tel mobile : 237 776 75 19  
Fax : 237 342 77 03  
effapierre@yahoo.fr

### ➤ **Congo Brazzaville**

Dr Blaise Bikandou  
Congo, National Institute of Public Health,  
Brazzaville  
Chercheur spécialiste sur les questions de  
bioéthique  
Tel. 538 25 85  
bikandou@aol.com

### ➤ **Congo Kinshasa**

Prof. Raphaël Chirimwami Bulakali  
Pathologiste, Doyen de la Faculté de  
Médecine de l'Université Catholique  
de Bukavu  
et membre du Comité Institutionnel  
d'Éthique  
Université Catholique de Bukavu  
République Démocratique du Congo  
Tél. 081 31 81 718  
chirimwamibr@hotmail.com

### ➤ **Côte-d'Ivoire**

Prof. Lazare Marcelin Poamé  
Vice-Doyen  
UFR Lettres, Arts et Sciences humaines  
Université de Bouaké  
Président du Comité consultatif national  
de bioéthique de la République de Côte-  
d'Ivoire  
Côte d'Ivoire  
Tel.: 225 05 835 830, 225 05 887 218, 20  
324 825  
Fax: 225 20 218 123 - 225 22 42 59 80  
lazarpoame@hotmail.com

### ➤ **France**

Dr Marc Guerrier  
Chercheur en éthique  
France  
Tel. 331 44 84 17 58  
marc.guerrier@sls.aphp.fr

Prof. François Hirsch  
INSERM, Paris  
Coordonnateur de NEBRA  
hirsch@infobiogen.fr

Prof. Claude Huriet  
Institut Curie – Paris  
Membre du CIB de l'UNESCO  
Tél. 331 44 32 40 53  
edith.lachet@curie.fr

Dr Christophe Perrey  
Anthropologue Pharmacologue  
France  
Tel. 00331 42 65 40 94 / 47 22 74 52  
cperrey64@wanadoo.fr

Mme Laurence Pierson  
tel 334 78699925 - mobile 336 22956992  
piernivet@cg.yu

Prof. François Vialla  
Vice – Doyen de la Faculté de Droit de  
Montpellier  
Réseau AUF “Droit de la Santé”  
Tel. 00 33 (0) 610 68 10 70  
fvialla@club-internet.fr

➤ **Gabon**

Prof. Fidèle Pierre Nzé-Nguéma  
Titulaire de la Chaire UNESCO sur le  
Développement Social et la Démocratie  
Département de Sociologie, Université  
Omar Bongo, Libreville  
Université Omar Bongo, BP 13131  
Tél : 241 24 92 88  
leopanthera\_2001@yahoo.fr

➤ **Gambie**

Prof. Ousman Nyan  
MRC / Dean, Faculty of Medicine  
University of Gambia  
Banjul  
Tel. 220 993 48 48  
onyan@mrc.gm

➤ **Guinée**

Prof. Naby Moussa Baldé  
Faculté de Médecine Pharmacie et  
Odontostomatologie de l'Université de  
Conakry  
224 11543319 ou 224 543319  
naby@afribone.net.gn  
naby@mirinet.net.gn

➤ **Ghana**

Prof. Okyere Boateng  
IRB Administrator  
Noguchi Memorial Institute for Medical  
Research  
P O Box LG 581  
University of Ghana  
Legon – Accra, Ghana  
Tel. : 233 21 501 181  
fax : 233 21 502 182  
oboateng@noguchi.mimcom.net

➤ **Mali**

Prof. Moussa Traoré  
Médecin Neurologue  
Doyen de la Faculté de Médecine  
Comité Directeur de NEBRA  
Bamako  
Tél. 223 222 96 58  
mtraore@mrtcbko.org  
doyentraore@hotmail.com

➤ **Nigeria**

Prof. Clement Adebamowo  
University of Ibadan  
West African Bioethics Training  
Programme  
Ibadan  
External Advisory Committee of the GRAD  
Biobank Project  
Howard Univ, Washington D.C.  
cadebamo@yahoo.com

➤ **République Centrafricaine**

Dr Eric Kassa Kelembho  
Chercheur scientifique à l'Institut Pasteur  
de Bangui, RCA  
RCA - République Centrafricaine  
Tel 236 61 01 09  
ekassa@pasteur-bangui.org

➤ **Sénégal**

M. Bahani Agalheir  
Sciences Humaines – UNESCO  
Tel. 611 47 39  
b.agalheir@unesco.org

Mme Irène Amenyah Efuah  
Spécialiste en Education  
Tel. 221 578 08 00  
efuairene@yahoo.ca

M. Djidiam Ba  
SPIDS  
spids@sentoo.sn

Prof. Doudou Ba  
UCAD  
Tel. 824 13 87  
doudouba@hotmail.com

Prof. Mamadou Keith Badiane  
Directeur de la Pharmacie / MSPM  
Tel. 822 44 70  
dirpharm@sentoo.sn

Prof. Mamadou Badji  
Juriste - Assesseur FSJP Dakar  
Tel. (221) 824 95 70 / 658 49 62  
badjim@ucad.sn, modouba@lexpress.net,  
mamadou\_badji@yahoo.fr

Prof. Boubacar Barry  
Historien - UCAD  
Tel. 221 824 93 01  
bbarry@sentoo.sn

Dr Barry Oumou Kane  
PFQ/DER/DS  
Tel. 864 12 05  
oumbarry2003@yahoo.fr

M. Philippe Barry  
SPIDS – Syndicat du Patronat  
spids@sentoo.sn

- M. Charles Becker  
Chercheur CNRS - Historien  
Anthropologue  
Tel. 824 69 55  
beckerleschar@sentoo.sn
- M. Benoît Bergégère  
UNESCO  
Tel. 849 23 23  
b.bergere@gmail.com
- M. Mady Marie Bouaré  
Université Gaston Berger - Saint-Louis  
Tel. 567 86 75  
bouare1@voila.fr
- Dr Denis Boulanger  
Chercheur IRD  
Tel. 849 35 33  
boulange@ird.sn
- M. Jean François Camara  
Étudiant Dép. S.N.  
Tel. 842 16 98
- Prof. Mounirou Ciss  
Chef Laboratoire National de Contrôle du  
médicament  
Tel. 221 821 93 91 / 221 842 33 35  
nirou@sentoo.sn
- Mme Amy Cissé Diop  
UNESCO  
Tel. 849 23 20  
ad.cisse@unesco.org
- Cissé Malick  
Mr Malick Cissé  
Juriste - Inspecteur des Affaires  
Administratives et Financières  
MSPM - Dakar  
Tel. 869 42 56  
malickiaafcisce@yahoo.fr
- M. Patrick Correa  
CT / MSPM  
Tel. 869 42 52  
patrick@refer.sn
- Mlle Mathilde Couderc  
Anthropologue  
Tel. 619 26 92  
mathoune@hotmail.com
- Dr Bocar Mamadou Daff  
Projet DISC /USAID  
Tel. 644 92 22  
mbdaff@disc.sn
- Prof. Anta Tall Dia  
ISED  
Tél : 221 824 98 78 – 637 02 52  
adia@ised.sn
- Prof. Yaye Kène Dia Gassama  
Professeur à la Faculté des Sciences de  
l'UCAD  
Biotechnologies végétales  
Tel. 825 40 45  
ykdia@ucad.sn
- Mme Andrée-Marie Diagne  
Formateur de formateurs - École  
normale supérieure  
Tél. 221 641 02 08 / 221 825 14 47  
mad.diagne@camarail.com
- M. Moussa Diakhaté  
SNIS/MSPM  
Tel. 656 56 72  
mdiakhat@tulane.edu
- Dr Aldiouma Diallo  
Épidémiologiste  
IRD / Sénégal  
Tel. 849 35 59 - Fax 832 43 07  
diallo@ird.sn
- M. Alioune Moreau Diallo  
DAGE / MSPM  
Tel. 654 11 87
- Mme Oumou K. Diallo  
Informaticienne  
Tel. 649 01 76  
kaldiallo@yahoo.fr
- Prof. Aminata Cissé Diaw  
Département de Philosophie  
UCAD  
Tel. 825 70 35  
amidiaw@ucad.refer.sn
- Mr Abdou Issa Dieng  
CT / MSPM  
Sénégal  
Tel. 869 42 54  
abdouidieng@yahoo.fr
- Mme Françoise Dieng  
Prof. Droit Privé  
Tel. 824 22 54  
frandieng@sunumail.sn
- Dr Moustapha Dieng  
Pneumologue (Ordre des Médecins)  
Tel. 632 50 26 / 835 04 66  
dieng68@hotmail.com
- Dr Thérèse Dieng  
Parasitologie  
Tel. 654 20 49  
ahdieng@refer.sn
- Dr Thierno Dieng  
Épidémiologiste  
Tel. 823 37 64  
tdieng@sentoo.sn

Prof. Amadou Moctar Dièye  
Pharmacologie - UCAD  
Tél : 6816554 - Fax. 825 29 52  
ctdieye@yahoo.fr

Prof. Buuba Diop  
UCAD - CONGAD  
644 41 62  
buubadiop@yahoo.com

Dr Demba Anta Dione  
Médecin, Santé Publique  
Tel. 642 34 08  
ddione@tulane.edu

M. Amadou Moustapha Diop  
Linguiste Rectorat / UCAD  
Tel. 634 31 64  
taphadiop@ucad.sn

Dr Daouda Diop  
Pharmacie / Gestion Approvisionnement  
Tel. 859 50 62 / 859 50 74  
Fax. 859 50 71  
daoudadr@hotmail.com

Dr Dialo Diop  
Médecin Biologiste  
Tel. 632 53 53  
dialod@ucad.sn

M. Massamba Diop  
MSPM / D.S. conseiller  
Tel. 652 49 55 / 597 70 86

Dr Fodé Diouf  
MSPM / CAS / PNDS  
foded947@yahoo.fr

Mme Mame Gaye F. Diouf  
Secrétaire  
Tel. 869 42 97  
fgaye50@yahoo.fr

Dr Babacar Dramé  
Directeur de la Santé /MSPM  
direction\_sante@yahoo.fr -  
bdrame@sentoo.sn

M. Moussa Dramé  
Documentaliste CRDI  
Tél. 864 00 00  
mdrame@idrc.org.sn

Dr Aboubacry Fall  
Médecin Santé Publique  
Tel. 869 42 06  
guelewy@yahoo.fr

Dr Sidy Fall  
Médecin Santé Publique  
Tel. 832 29 19  
regionmedd@sentoo.sn

Prof. Sana Faty  
Directeur de la Recherche scientifique /  
MRS

safaty\_52@hotmail.com  
221 8497140 – 560 1164

Dr Daouda Faye  
Chirurgien Dentiste de Santé publique  
Tel. 683 86 64  
daouda.faye2004@yahoo.fr

Prof. Oumar Gaye  
Parasitologie UCAD  
ogaye@refer.sn

Dr Papa Coumba Gaye  
Médecin  
Tel. 864 42 32  
papfaye@sentoo.sn

Dr Mame Abdoulaye Guèye  
Directeur des Établissements de Santé /  
MSPM  
Tel. 869 48 05 - 644 08 92  
dir.des@sentoo.sn

Prof Papa Banga Guissé  
UNESCO  
Tel.849 23 40 / 689 28 25  
pb.guisse@unesco.org

Mr Papa Assane Hane  
Secrétaire Général Commission  
Sénégalaise pour l'UNESCO  
Tel. 822 57 30 - Fax. 821 17 70  
comnat@sentoo.sn

Dr Assane Kane  
Dermatologue  
Tel. 889 38 24  
askane@refer.sn

Prof. Alassane Kanté  
FSJP / UCAD  
Tél : 860 09 85 – 680 32 91

Dr. Jean Jacques Kuss  
CT / MSPM  
Tél : 5544770 - D 8244454 - 864 42 61  
jj.kuss@sentoo.sn

M. Bachir Lô  
Documentaliste  
Tel. 835 89 39  
bachilo@refer.sn

M. Alioune Loum  
Chargé Information - ONU / Sénégal  
Tel. 889 11 89 - fax : 822 14 06  
loum@sentoo.sn

Maodo  
Étudiant  
Tel. 668 17 58

Mme Carrie Marias  
Conseillère régionale pour les Sciences  
sociales et humaines - UNESCO - Dakar  
Tél. 849 23 25 – 849 23 04 - 505 34 36  
c.marias@unesco.org,  
carriemarias@yahoo.fr

M. Abdoulaye Mbathe  
DI Formation DRH  
Tel. 523 36 09

M. Khalifa Mbengue  
Communication OMS Sénégal  
Tél : 221 869 59 30 – 545 83 81  
mbengueh@oms.sn

Dr Amadou Tidjane Moreau  
Population Council  
amoreau@pcdakar.org  
Tél : 221 680 76 76 – 865 12 55

Dr Mamadou Ndiadé  
Ordre des pharmaciens  
Tél : 221 825 09 28 - 996 10 50  
mndiade@sentoo.sn

Dr Cheikh Samba Ndiaye  
Médecin  
Tel. 864 27 60  
s.chndiaye@hotmail.com

Dr Ndèye Fatou Ndiaye  
Pharmacien ONP (PNA)  
Tel. 859 50 67 / 859 50 71  
nfndd@hotmail.com

Dr Babacar Ndoye  
Médecin - DS  
Tel. 869 42 97 / 634 22 54  
ndoyeb@hotmail.com

Prof. Moustapha Ngaïdé  
FSJP/UCAD  
Tél : 221 648 85 66 – 820 88 63

M. Ahmadou Niang  
Secr.Gén. Association Sénégalaise des  
Hémophiles  
Tel. 578 36 92  
ahmaniang@yahoo.fr

Dr Mbayame Niang  
Chargé de recherches, Institut Pasteur  
Dakar  
Tel. 560 85 12 / 839 92 22  
niang@pasteur.sn

Dr Ousseynou Noba  
Médecin  
Tel. 864 42 92

Dr Ronald Perraut  
Immunologiste - Institut Pasteur Dakar  
perraut@pasteur.sn

M. Samba Cor Sarr  
DS/DR/MSPM  
Tél. 221 869 43 13  
bathie65@yahoo.fr

M. Issa Savaré  
Administrateur de la Santé, Conseiller  
Technique MSPM  
Tel. 637 28 08

Dr Jean-François Schemann  
Médecin IRD  
Tel. 221 849 35 40  
schemann@ird.sn

M. Ousmane Senghor  
Professeur de lettres, Conseiller technique  
MSPM  
Tel. 869 42 53

Mme Évelyne Sengsuwan  
Ambassade de France - SCAC  
Tel. 839 53 19  
evelyne.sengsuwan@diplomatie.fr

Prof Ibrahim Silla  
Docteur en Sciences Politiques  
UCAD Dakar  
Tel. 608 91 90  
sillaibrahima@yahoo.fr

Dr Cheikh Sokhna  
Chercheur IRD  
Tel. 849 35 84  
sokhna@ird.sn

Prof. Lamine Sow  
Faculté de médecine UCAD  
Médecine Légale - Ordre des Médecins  
Tel. 865 23 49  
lamsow@sentoo.sn

M. Mamadou Sy  
Communicateur  
Tel. 824 24 48

Dr Adama Tall  
Médecin épidémiologiste, Institut Pasteur  
Dakar  
Tel. 839 92 47 / 520 44 96  
tall@pasteur.sn

Prof. Saydou Nourou Tall  
FSJP / UCAD  
Juriste  
Tel. 221 643 99 03  
saidoutall@yahoo.fr

M. Racine Talla  
Chef SNEIPS  
Tel. 827 55 13  
racinetala@yahoo.fr

M. Antoine Tine  
Maître Assistant, UFR Sciences Juridiques  
Politiste - Philosophe  
Université Gaston Berger - Saint-Louis  
Tél. 851 98 38 / 99  
email : antoinetine@hotmail.com

Thierno  
EPS  
Tel. 546 71 88

Dr Aïssatou Touré  
Immunologiste, Institut Pasteur Dakar  
CNRS  
Tél. 646 28 83  
atoure@pasteur.sn  
atoure85@sentoo.sn

Dr Awa O. Touré  
Hématologiste  
Tel. 821 57 48  
awaouma2000@yahoo.fr

➤ **Togo**

Prof Christophe Kwami Dikenou  
Université de Lomé, Togo  
Pan African Bioethics Initiative,  
International Association of Bioethics  
Laboratoire de recherche sur l'éthique et la  
bioéthique, Université de Lomé  
B.P. 12 919 Lomé-Togo  
tel. 228 222 14 33  
Fax 228 225 13 59  
kdikenou@yahoo.fr

➤ **OMS Dakar**

Dr Malang Coly  
OMS - Dakar  
221 869 59 30

Mbengue Khalifa  
OMS - Dakar  
221 869 59 30 – 545 83 81  
mbengueh@oms.sn

➤ **OMS Genève**

Dr Marie Charlotte Bouésseau  
Fonctionnaire Technique, Département  
d'Éthique, Genève  
Bureau: 41 22 791 1432  
Fax: 41 12 22 791 21 11  
bouesseaum@who.int

➤ **UNESCO Paris**

Mr Pierre Sané  
Sous Directeur Général  
Pour les Sciences Sociales et Humaines  
UNESCO Paris  
p.sane@unesco.org

S.E/H.E. M Pablo Sader (Uruguay)  
Ambassadeur  
Délégation permanente auprès de  
l'UNESCO  
Président du Comité intergouvernemental  
de Bioéthique  
Tél. 331.45.68.34.70 – 331.45.68.32.09  
dl.uruguay@unesco.org,  
psader@unesco.org

M. Ousmane Diop Blondin (Sénégal)  
Ministre Conseiller, Délégué permanent  
adjoint auprès de l'UNESCO  
Membre du Comité intergouvernemental  
de Bioéthique  
Sénégal / UNESCO  
Tel. 331 45 68 33 92  
dl.senegal@unesco.org

**ORGANISATEURS**

➤ **MINISTÈRE DE LA SANTE**

Mr Samba Cor Sarr  
Division Recherche, Direction de la Santé  
Ministère de la Santé et de la Prévention  
médicale  
Tél. 869 43 13 – Cel. 647 09 99  
bathie65@yahoo.fr

Mme Aminata Cissé  
Assistante  
Division Recherche, Direction de la Santé  
Ministère de la Santé et de la Prévention  
médicale

➤ **MINISTÈRE DE LA RECHERCHE**

Mr Papa El Hassane Diop  
Ministère de la Recherche Scientifique  
Directeur des Biotechnologies  
Tél. 221 849 71 90 – 849 75 52  
pehdiop@yahoo.com

➤ **CNRS**

Mr Charles Becker  
CNRS - Centre d'Études Africaines  
Enseignant Faculté des Sciences  
Juridiques et Politiques, UCAD  
Tél. 221 824 69 55 / 824 10 73 / 695 93 89  
beckerleschar@sentoo.sn

➤ **UCAD**

Mr Mamadou Badji  
Assesseur Faculté des Sciences  
Juridiques et Politiques  
UCAD  
Tél. 824 95 70 - Cell. 658 49 62  
badjim@ucad.sn, modouba@lexpress.net,  
mamadou\_badji@yahoo.fr

➤ **INSTITUT PASTEUR**

Mme Aïssatou Touré  
Institut Pasteur de Dakar, BP 220 Dakar  
Tél. 221 839 92 41 – Cel. 646 28 83  
atoure@pasteur.sn - atoure85@sentoo.sn

➤ **UNESCO Dakar**

Carrie Marias  
Conseillère Régionale pour les Sciences  
Sociales et Humaines  
221 8492304  
c.marias@unesco.org ,  
carriemarias@yahoo.fr

Papa Banga Guissé  
Consultant/Coordinateur Sous Régional du  
Prof. projet UNESCO/Luxembourg  
Unité Régionale pour les Sciences  
Sociales et Humaines en Afrique  
Tél : 221 849 23 40 / 221 689 28 25  
pb.guisse@unesco.org

Bahani Agalheir

Assistant Réseau Electronique Régional  
des Chaires  
Unité Régionale pour les Sciences  
Sociales et Humaines en Afrique  
221 849 23 23, poste 2346  
b.agalheir@unesco.org

Benoît Bergegère  
Unité Régionale pour les Sciences  
Sociales et Humaines en Afrique  
221 849 23 23, poste 2346

Amy Diop Cissé  
Unité Régionale pour les Sciences  
Sociales et Humaines en Afrique  
221 849 23 20  
ad.cisse@unesco.org

➤ **CRDI**

Mr Moussa Samb  
Administrateur Prof. principal de Prof.  
programmes au CRDI  
221 8640000 – 2219 / 5382441  
msamb@idrc.org.sn

Mme Irène Amenyah Efuah  
Spécialiste en Éducation  
CRDI et ROCARE  
Tél : 221 860 00 00 - 221 578 08 00  
efuairene@yahoo.com



**Premières Journées de bioéthique  
pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre**

*Quelle éthique pour la recherche en Afrique ?*

*Dakar, 11-13 juillet 2005  
UCAD 2 & Hôtel Ngor Diarama*

\*\*\*\*\*

**Résumés des interventions**

*Prof Clement Adebamowo (Nigeria)*

**Evaluation of the need for Ethics Review Committees  
in West Africa**

With increase in research activities in developing countries, there is growing emphasis on bioethics and informed consent both at individual researcher and at national/regional levels. However, there is little information about the knowledge, attitude and practice of researchers to ethical issues, the need for ethical review of protocols in West Africa and the potential role and limitations of regional/national ethics review committees. In this paper, I will present preliminary data on an on-going survey of biomedical researchers in the sub-region that seeks information on Institutions' research activities, Institutional Review Board/Ethics and Scientific Committees, country level guidelines on ethical and scientific review boards and the problems associated with them. I will also introduce the West African Bioethics Training Program, an NIH funded training initiative in International Research Bioethics that aims to provide training, research and service in Bioethics in both Anglophone and Francophone West Africa.

## **Évaluation du besoin de Comités d'évaluation éthique en Afrique occidentale**

Avec l'augmentation des activités de recherches dans les pays en voie de développement, se développe une emphase sur la bioéthique et le consentement informé tant au niveau du chercheur individuel qu'aux niveaux national / régional. Cependant, il y a peu d'informations sur la connaissance, l'attitude et la pratique des chercheurs face aux questions éthiques, sur le besoin d'examen éthique des protocoles en Afrique occidentale et sur le rôle potentiel et les limites des comités nationaux ou régionaux chargés de cette revue éthique. Dans cet article, je présente des données préliminaires issues d'une étude en cours sur les chercheurs biomédicaux dans la sous-région, qui cherche des informations sur les activités de recherches des établissements et institutions, sur les comités éthique et scientifique, sur les guides, au niveau des pays, pour les comités chargé de l'examen éthique et scientifique et sur les problèmes associés. Je veux présenter également le programme de formation ouest-africain de bioéthique, une initiative appuyée par NIH pour des formations en bioéthique internationale de la recherche, qui vise à développer la formation, la recherche et les services en bioéthique autant en Afrique Occidentale anglophone que francophone.

***M. Mamadou Badji (Assesseur FSJP, UCAD)  
et Charles Becker (CNRS-Centre d'études africaines)***

### **Pour une histoire des instances éthiques en Afrique subsaharienne. *Lieux et acteurs de l'émergence du questionnement éthique***

Le développement des sciences biomédicales a été lié à un essor prodigieux des sciences du vivant et des biotechnologies qui se fondent sur ces connaissances nouvelles. La participation de l'Afrique à ce mouvement universel demande une analyse appropriée.

Cependant, l'essor de la bioéthique et des instances d'évaluation ou de réflexion éthiques ont accompagné ce mouvement, à des allures différentes selon les régions du monde pourtant confrontées à des questions identiques et fondamentales.

Cette communication, centrée sur l'Afrique subsaharienne, voudrait apporter quelques éléments pour une histoire du lent cheminement vers une

appropriation des questions bioéthiques, en identifiant quelques lieux et acteurs où ont émergé des questionnements éthiques. L'éclairage historique peut, en effet, permettre de comprendre les processus d'enracinement de la science sur des terrains de "savoirs endogènes", de développement récent des savoirs, et aussi sur les chemins et les expressions de la réflexion critique sur la diffusion et les usages de la science en Afrique.

On notera surtout un retard dans la mise en place des instruments juridiques indispensables pour encadrer les applications des savoirs sur le vivant. On soulignera aussi un retard réel des pays africains pour apporter des réponses aux défis scientifiques et proposer une évaluation de l'usage des biotechnologies sur le continent. Ce retard — qui se traduit aujourd'hui par le petit nombre de publications sur ces questions — est en très grande partie lié aux lacunes dans les formations, tant des juristes que des professions médicales et scientifiques, mais aussi à un engagement encore insuffisant des sociétés africaines dans les débats sur la vie et le vivant.

***Prof. Naby Moussa Baldé (Guinée Conakry)***

*avec H Bah, ML Kaba, AK Diaby, SH Njeukou, A Lamah, M Koulibaly*

### **Problèmes éthiques rencontrés par les médecins dans la gestion de l'infection par le VIH au CHU de Conakry (Guinée)**

#### **Contexte / Buts**

Les médecins cliniciens sont confrontés au quotidien à des questionnements éthiques majeurs dans la gestion des malades infectés par le virus de l'immunodéficience humaine acquise (VIH). Cela est lié à la faiblesse de la formation sur les règles éthiques et comporte manifestement des répercussions dans leur exercice.

Nous avons mené une enquête menée au Centre Hospitalier Universitaire de Conakry auprès d'un échantillon de médecins dont le but était de cerner avec eux les problèmes éthiques qu'ils rencontrent dans la gestion des patients porteurs d'une infection à VIH.

#### **Méthode**

Après explication de l'objet de l'enquête, un questionnaire confidentiel et anonyme a été proposé à tous les médecins généralistes inscrits au tableau de l'Ordre National des Médecins de Guinée et exerçant à l'hôpital Ignace Deen au CHU de Conakry. Le questionnaire comportait des questions de type fermé et semi-ouvert en relation notamment avec l'activité professionnelle, la recherche du consentement pour la demande du test de

dépistage, la communication et la gestion de la confidentialité et les éventuelles suggestions pour l'amélioration du dispositif actuel.

### **Résultats**

Quarante quatre médecins ont été contactés ; 38 (86,4%) ont répondu aux questions. Quatre médecins ont promis de rappeler après avoir été contactés à plusieurs reprises, mais n'ont pas repris contact.

Les circonstances de demande du test au VIH étaient : le bilan d'un problème de santé dans 17 cas (41%), une procédure administrative de sollicitation de visa de long séjour dans 12 cas (29%), une visite d'aptitude dans 5 cas (12%), une grossesse dans 2 cas et des motifs divers dans 6 cas (15%) parmi lesquels le don du sang, la demande volontaire de dépistage.

32 médecins (84 %) avaient enregistré un test positif et soigné des patients porteurs du VIH. Parmi eux 21 médecins (66%) ont affirmé avoir toujours demandé et obtenu le consentement du patient. Deux médecins n'avaient jamais demandé le consentement avant la réalisation du test et ont justifié leur attitude par le risque de refus des patients lié à la peur. Pour 7 médecins (22%), la demande du consentement dépendait de l'appréciation qui était faite du niveau intellectuel du patient et de sa psychologie.

Parmi les médecins confrontés à l'infection au VIH, 23 médecins (48%) ont affirmé qu'ils informaient eux même le patient du résultat, et l'invitaient à informer son (sa) partenaire. Les autres (52%) ont déclaré ne pas faire l'annonce du résultat, mais réfèrent les patients dans les services hospitaliers spécialisés. Six médecins (19%) ont informé la famille de leur patient. Dans cette situation, le consentement du patient pour l'information de la famille avait été obtenu par quatre médecins. Les raisons invoquées étaient la nécessité de l'implication financière de la famille dans les soins en relation avec les hospitalisations répétées.

Les recommandations formulées par les 21 médecins (66%) qui ont répondu à la question sur les mesures les plus appropriées pour une meilleure prise en charge des patients infectés par le VIH étaient : la protection légale des patients contre une discrimination dans 4 cas (11%), la levée du secret médical dans certaines circonstances dans 13 cas (37%), la mise en place d'un comité Sida au sein de l'hôpital dans 3 cas (9%), la formation clinique des médecins dans la gestion de l'infection au VIH dans 5 cas (14%) et la meilleure accessibilité aux antirétroviraux au sein de l'hôpital dans 5 cas (14%).

### **Conclusion**

La grande majorité des médecins cliniciens des hôpitaux de Conakry suivent des patients porteurs du VIH/Sida. Cette maladie cristallise avec acuité les principaux questionnements éthiques dans l'exercice de la médecine : les conditions de dépistage, le consentement éclairé, la protection

des personnes contre les discriminations, le partage de l'information et du secret médical, la confidentialité partagée, l'équité dans l'accès aux soins et son financement. De ce fait, le renforcement des compétences éthiques par la formation est une nécessité.

Les réflexions et débats éthiques auxquels cette maladie engage les médecins doivent être menés aussi dans la perspective d'une appropriation sociale plus large des enjeux, et traduite dans une codification sanitaire garante de bonnes mœurs de santé publique.

***Dr Blaise Bikandou***

### **L'impulsion d'une recherche éthique dans les sciences de la vie et les systèmes de santé comme base de développement de l'Afrique subsaharienne**

L'état de la santé dans la plupart des pays africains n'est guère brillant. Il suffit, pour s'en convaincre, de se rappeler quelques indicateurs de la situation sanitaire du continent. Plus de la moitié des six millions de décès annuels d'enfants, dont la vie pourrait être sauvée par des interventions simples et économiques, réside en Afrique où la mortalité maternelle pour les naissances vivantes avoisine les 1000/100 000 contre 8/100 000 au Japon. L'Afrique concentre à elle seule plus de 60% du nombre de cas de VIH/Sida dans le monde. D'autres indices vont dans le même sens et nous incitent à dire qu'aujourd'hui, les objectifs de soins de santé primaire fixés à Alma Ata semblent encore plus éloignés qu'ils ne l'étaient il y a 25 ans. Les disparités et iniquités de la santé restent donc un défi de développement majeur pour le millénaire et les dysfonctionnements des systèmes de santé sont au cœur du problème. L'implantation d'une recherche fondée sur l'éthique permettant de détecter les obstacles des systèmes de santé est une nécessité absolue pour l'Afrique subsaharienne. En effet, dans le contexte actuel de la globalisation des économies et de l'augmentation des écarts nord / sud, il paraît peu réaliste qu'une Afrique toujours "marginalisée" puisse trouver, sans une recherche adaptée à son contexte, des solutions efficaces susceptibles de promouvoir le développement scientifique et technique et améliorer les conditions de vie de ses populations.

Nous présenterons les stratégies qui pourraient contribuer à améliorer la situation sanitaire en Afrique subsaharienne et qui passe par la mise en place d'une base scientifique et éthique des systèmes de santé. Nous montrerons comment une meilleure compréhension de la façon dont les divers éléments des systèmes de santé interagissent entre eux pourrait permettre de renforcer les performances de prise en charge sanitaire. Nous insisterons sur la

nécessité de créer les moyens de liaison entre la recherche et l'action. Enfin, nous montrerons comment la prise en considération et l'intégration des spécificités anthropologiques, sociologiques et économiques africaines pour la définition des stratégies de promotion de l'éthique de la recherche en santé pourrait entraîner l'adhésion des différentes couches de populations dans des recherches en santé, et donc engendrer des solutions efficaces pour un meilleur bien-être de ces populations africaines.

**Mots clés** : Éthique - recherche - sciences de la vie - systèmes de santé - Afrique subsaharienne

**Dr Ouoba Bindi (Burkina Faso)**

### **Le Comité d'éthique pour la recherche en santé du Burkina Faso : origine, expérience et perspective**

Dans tous les pays, la promotion des droits humains et particulièrement la protection des personnes qui se prêtent à la recherche deviennent des préoccupations constantes pour la société civile et pour les gouvernants.

Le Burkina Faso, abrite de plus en plus des recherches dans les domaines cliniques, thérapeutiques et épidémiologiques.

En particulier de nombreuses recherches sont menées sur le paludisme, les infections sexuellement transmises et le VIH / Sida.

Ces recherches sont réalisées aussi bien par les institutions nationales de recherche que par des institutions extérieures, ou en collaboration entre elles.

Fidèle aux valeurs éthiques qui fondent la société burkinabé et pour répondre aux exigences internationales relatives à la protection des personnes qui se prêtent à la recherche, le Burkina Faso, a créé un Comité chargé de veiller au respect des droits des personnes dans le cadre de la formulation et de la mise en œuvre de ces recherches.

Cette étude présente cette expérience de Comité d'éthique, en évoquant sa création, sa composition, ses missions, son fonctionnement. Elle propose une réflexion sur cette expérience d'évaluation éthique, en soulignant les difficultés et les contraintes, ainsi que les perspectives d'avenir.

La création du Comité d'éthique pour la recherche en santé au Burkina Faso est liée d'une part à l'attachement de la société burkinabé aux questions éthiques et d'autre part aux exigences internationales. Ce Comité est une institution caractérisée par son indépendance et son caractère multidisciplinaire. Malgré des difficultés matérielles, ce Comité fonctionne et les problèmes d'éthique rencontrés lors des évaluations des projets de recherche confirment la nécessité de son existence.

Par ailleurs la conduite du projet de « *Promotion de l'éthique et des*

*droits humains dans la recherche biomédicale impliquant des sujets humains au Burkina Faso* », avec la préoccupation de définir les statuts juridique et éthique des produits humains dans le cadre d'un débat consensuel associant toutes les sensibilités coutumières religieuses, ainsi que les membres de la société civile intéressés à la défense des droits humains, permettra d'élaborer un Code d'éthique opérationnel.

**Mme Marie-Charlotte Bouësseau (OMS-Genève)**

### **Nouveaux défis pour les comités d'éthique de la recherche en Afrique. Vers une éthique proactive de la recherche**

*Introduction* : L'éthique un langage pour mieux s'entendre ?

1. Survol historique : l'éthique de la recherche, d'une approche réactive vers une approche proactive
2. Défis actuels pour les CERs
3. Critères fondamentaux de l'évaluation des protocoles de recherche par les CERs et implications

- Invitation au débat : questions objets de dissensus

*L'éthique, un langage pour mieux s'entendre ?*

La bioéthique naît d'une tension entre :

- *Principes universels*

Héritage direct ou indirect des Droits humains

- *Valeurs culturelles particulières*

Patrimoine historique, religieux, symbolique, social, mais aussi contexte économique et politique.

- *Cas singulier*

Dilemme éthique : situation individuelle ou collective donnée, enjeu d'une décision (*crisis*).

*Pour remplir sa mission,*

*\*éclairer le débat international*

*\*faciliter le processus décisionnel*

*La bioéthique doit dépasser trois paradoxes*

- Fonder le débat sur des principes qui tendent à l'universel, en évitant toute réduction principaliste  
diversité des approches (narrative, casuistique, etc.)
- Donner la parole à des réalités culturelles diverses et complexes en évitant un relativisme chaotique  
Pluralisme des débats
- Pratiquer l'humilité autant que la responsabilité  
Transparence du processus décisionnel

*Le champs de l'éthique de la recherche*

- Renforcement des capacités d'évaluation éthique en fonction des besoins spécifiques des pays.

- Travail en réseau avec l'ensemble des partenaires (publics et privés) de la recherche biomédicale.
- Harmonisation du cadre normatif international.
- Contribution au débat international.

### **1. Survol historique : d'une éthique réactive à une éthique proactive**

- Dès l'Antiquité : interdit de la dissection des cadavres dans les traditions coraniques et chrétiennes médiévales, souvent non respecté (ex. des dissections sont souvent clandestinement pratiquées sur les corps des condamnés à mort)
- Au XIX<sup>e</sup> siècle : avec le développement de l'expérimentation sur les êtres vivants des pratiques inhumaines apparaissent en particulier à l'encontre de populations vulnérables (orphelins, malades mentaux, prisonniers)
- 1931 : première réglementation nationale de la recherche établie par la République de Weimar
- 1947 : Code de Nuremberg, établit la notion de "*consentement volontaire*"
- 1964 : Déclaration d'Helsinki  
première étape de la réglementation  
dans le cadre d'une éthique professionnelle (AMM)

*Les expérimentations se poursuivent...*

*ex. années 70 les cas Tuskegee, Jewish Chronic Hospital de Brooklin, etc.*

- 1974 : Rapport Belmont

### **2. Les défis actuels**

- *Références internationales, non contraignantes*  
(Helsinki 2000, CIOMS 2002)
  - affirment les principes éthiques fondamentaux
  - reflètent la tension entre universel et particulier
  - révèlent la nécessité d'harmonisation et le respect du pluralisme.
- *Textes contraignants*
  - Régions *ex.* Directives européennes
  - États *ex.* Loi Huriet  
enjeu institutionnel.
- *Les différents types de CER*
  - Institutionnels
  - Régionaux
  - Nationaux.
- *Les fonctions du CER*
  - Évaluation préalable des protocoles de recherche
  - Suivi des recherches mises en œuvre
  - Dans certains cas : établissement de références et de directives.
- *Les caractéristiques*
  - Multidisciplinarité
  - Pluralisme
  - Compétence
  - Transparence
  - Indépendance
  - Légitimité

- *Validité du processus de consentement libre et éclairé*
  - exercice de l'autonomie
  - dans le contexte socioculturel particulier (valeur de la décision communautaire, familiale, etc.)
  - sur la base d'une information compréhensible, complète, transparente, pertinente pour la prise de décision du participant
  - en l'absence de toute pression (liberté réelle du choix, option thérapeutique).

*Cas particuliers* : personnes en situation de vulnérabilité, pouvant justifier l'intervention d'un tiers (enfants, personnes atteintes de troubles psychiatriques, urgence, etc.).

L'évaluation éthique doit aussi prendre en compte :

Risque / Bénéfice pour la communauté

- Possibilité d'accès à de nouveaux traitements, cohérence avec les priorités de recherche du pays (*10 / 90 gap*)
- Possibilité d'utiliser localement les résultats de la recherche (*know / do gap*)
- Risque d'impact négatif sur les établissements de soins concernés
- Risque de discrimination de certains groupes.

Le CER engage sa responsabilité vis-à-vis :

- des participants de la recherche
- de la communauté où celle-ci doit être mise en œuvre
- des autorités sanitaires qu'il informe de son évaluation.

La responsabilité du CER inclut :

- l'évaluation préalable des protocoles
- le suivi : modalités à déterminer
- les questions qui se posent une fois la recherche terminée.

La décision du CER est :

- consensuelle ou majoritaire
- communiquée
  - aux autorités sanitaires (autorisation administrative)
  - au chercheur principal et au promoteur de la recherche.

Les CERs doivent :

- Conjuguer les compétences dans divers domaines
  - Scientifique
  - Juridique
  - Institutionnel
  - Éthique.
 Composition pluridisciplinaire du CER  
 Recours à des experts.
- Garantir le pluralisme
  - composition "équilibrée" du CER
  - indépendance du CER.
- Garantir l'indépendance
  - Établir un mode de financement transparent
  - Établir des procédures claires :
    - nomination et renouvellement des membres

- modalités de délibération
  - modalités d'évaluation rapide
  - communication des décisions
  - documents à évaluer
  - Archives.
- Assurer la formation initiale et permanente
  - modalités communes et individuelles
  - réseaux
- Implications pratiques : (règlement interne d'un CER)
  - Composition du comité
  - Documents devant être soumis pour l'évaluation préalable d'un projet de recherche
  - Modes de délibération
  - Documents de référence
  - Modalités de suivi des projets de recherche
  - Formation des membres
  - Financement.

*Questions qui font l'objet de "dissensus"*

*Et la francophonie?*

- Un espace de solidarité pour un développement équitable
- Un langage pour dire

Une éthique partagée au-delà des dissonances.

***Prof. Okyere Boateng***

## **Ethical Review Process in Ghana: Experiences and Observations**

### ***Background***

The Noguchi Memorial Institute for Medical Research was established in 1979.

### ***Mandate***

- To conduct research into infectious and communicable diseases and nutritional problems in Ghana.
- To provide training opportunities for postgraduate students in Medical Research.
- To provide specialized laboratory Diagnostic and Monitoring Services in support of public health programs.

*However, all these programs went on without an established system to review the ethical merits of research proposals. An ad hoc committee was constituted to review protocol on a case-by-case basis.*

In 2000, an IRB was formed and members were drawn from the following Institutions:

- Institute of Statistical, Social and Economic Research (ISSER)
- Council for Scientific and Industrial Research (CSIR)
- Sociology Department, University of Ghana
- Ministry of Health, Ghana
- University of Ghana Medical School
- College of Health Sciences (Non-voting)
- Noguchi Memorial Institute for Medical Research (NMIMR)
- The Chairman of NMIMR Scientific and Technical Committee (Non-voting)
- Attorney General's Department / Law Faculty, University of Ghana
- *Community*: Religious Body — The Media.

### ***Achievements***

The major achievements have been

- Sensitization of the community on the need for ethical review of proposals involving human beings
- Helped to establish other IRBs
- Providing training and acting as resource persons during training programs
- Established the Ghana Bioethics Initiative.

### ***The Review Process***

Protocol Review by Scientific and Technical Committee

- A total of 147 protocols have been reviewed over the last four years  
72% - Medical/Biomedical - 28% - Social / Behavioral
- The success rate for first time clearance is between 75% and 80%
- The major cause of failure to obtain IRB clearance has been:
  - Poorly written informed consent
  - Targeting vulnerable populations without adequate protection
  - Inability to translate informed consent into local language
  - Technical language in consent documents

### ***Challenges***

- Inadequate administrative supports
- Finance
- Pressure from investigators

### ***Observations***

Investigators will have to take into consideration the following factors in conducting research involving human beings:

Socio-cultural:

- Religion
- Language
- Customs and Traditions

Poverty

Literacy Levels, etc.

**Conclusion**

The establishment of the IRB has triggered a renewed interest in ethics in health research and the proper conduct of research involving humans.

**Prof. Chirimwami Bulakali Raphaël (R.D. Congo)****Le Comité d'éthique de l'Université catholique de Bukavu**

La question d'éthique est inscrite dans notre nature humaine comme sa mère nourricière, la morale. Elle se retrouve dans toutes les pratiques professionnelles à travers certaines règles de déontologie. Il s'agit de la protection de la personne humaine, du respect de son intégrité physique et morale. Cependant, il y a une catégorie de professionnels, à savoir les chercheurs pour laquelle les règles et la déontologie du métier n'étaient pas bien établis jusqu'il y a quelques années. Il en a résulté des abus, en particulier dans la recherche médicale. L'Université Catholique de Bukavu est située dans la Province du Sud-Kivu, partie Est de la R.D. du Congo. Au sein de cette Université le comité d'éthique a été créé en octobre 2003 et ses membres nommés par Mgr l'Archevêque de Bukavu. Elle est dirigée par un Président, Mgr Pierre Bulambo Lunanga et comprend 14 membres venant des secteurs divers : secteur universitaire et industriel, des membres spécialistes de l'éthique, des membres des milieux professionnels, un délégué de l'administration provinciale de la santé et un délégué de l'Université. Chaque année un bureau est constitué. Il comprend : le Président, le Secrétaire et le Trésorier. Ce comité d'éthique a déjà quelques réalisations à son actif, à savoir : l'organisation d'une session de formation sur l'éthique avec le concours de l'Université John Hopkins, l'analyse et l'approbation de quelques projets d'études venant de l'Université Catholique de Bukavu et de l'étranger. Pour sa constitution et son fonctionnement, nous nous sommes inspirés des normes déjà établies dans les pays du Nord.

Quant aux perspectives, ce comité est le seul qui fonctionne présentement dans l'ensemble du pays. Il devra servir de support pour l'érection d'autres commissions et atteindre ainsi progressivement le niveau national d'organisation.

***Dr Assétou Ismaëla Derme (Burkina Faso)***

**Problèmes éthiques posés par la réalisation  
d'essais thérapeutiques en Afrique :  
l'exemple du consentement éclairé**

Dans la recherche biomédicale, la nécessité d'obtenir le consentement éclairé de tout participant à une étude reconnue dans les années 1980 est devenu de nos jours un principe universel. Cependant selon les contextes, ce principe se heurte à de nombreux obstacles qui peuvent contribuer même à une remise en cause de l'objectivité visée à travers la demande de consentement. En effet dans les sociétés africaines, les schèmes de perception et l'organisation sociale reproduisent des hiérarchies sociales correspondant à des sphères différentes de décision. Dans ces sociétés, l'avis des aînés, de la famille et de la communauté entière prime sur celui de l'individu. Le consentement pose la problématique de la conciliation entre le général et le particulier, les valeurs culturelles et universelles, l'individu et la communauté.

Le consentement libre et éclairé demeure un processus à construire en prenant en compte les facteurs socioculturels de la communauté. Il demeure un problème essentiel à résoudre dans le contexte africain.

***Dr Babacar Dramé, Charles Becker, Samba Cor Sarr***

**L'expérience du Conseil National de recherche en santé  
et le questionnement éthique au Sénégal**

Cette contribution — dont l'intégralité a été présentée lors de l'animation régionale du Réseau AUF en Droit de la Santé et mise à la disposition des participants des Journées de Bioéthique — évoque la création et le développement du Conseil national de recherche en santé (CNRS) qui est au Sénégal l'instance d'évaluation éthique dans le domaine de la recherche en santé.

La création d'une telle instance éthique a été une exigence fixée pour tous les pays membres de l'Organisation Mondiale de la Santé, mais répondait aussi à une recommandation internationale qui peut en faire une condition pour obtenir des financements pour les projets de recherche. L'Institut Pasteur de Dakar (IPD), qui avait son CE depuis 1995, a aidé le Ministère de la Santé et de la Prévention (MSP) à mettre le sien en place. Après plusieurs rencontres et suite aux recommandations des Assises nationales sur la Santé (4-5 juillet 2000), le projet soumis au Ministre de la

Santé a abouti à la création et à l'organisation du CNRS par l'arrêté n° 1422 du 2 mars 2001, qui distinguait une instance scientifique et une instance éthique. Le nouvel arrêté n° 3224 du 17 mars 2004 a modifié l'organisation du CNRS qui réunit les deux instances chargées de l'évaluation scientifique et éthique des projets de recherche en santé menés au Sénégal.

Si beaucoup de recherches ont été réalisées au Sénégal, toutes ne répondent pas toujours à des préoccupations identifiées parmi les axes et les thèmes de recherche opérationnelle jugés prioritaires par le Ministère de la Santé. Afin d'appuyer les chercheurs dans leur domaine de compétence, de subventionner leurs projets, de faire utiliser les résultats de leur recherche, de veiller à une bonne pratique des recherches, les instances créées réunissent dirigeants et chercheurs pour coordonner les recherches en santé à une échelle nationale. Elles comprennent des membres du Ministère de la Santé, d'autres Ministères concernés par la santé, des instituts de recherche, de l'OMS, des collectivités locales, des associations, et de personnalités choisies pour leur expertise.

### ***Prof Pierre Effa (PABIN)***

#### **En quoi la recherche biomédicale peut elle être éthique. Les fondements de la perspective africaine**

En réaction à l'étude de Emmanuel, Wendler et Grady parue en 2001 et résumant à travers les textes internationaux sur l'éthique de la recherche biomédicale les conditions pour une recherche éthique, il est question aujourd'hui pour l'Afrique d'identifier les contraintes à l'observance desdites conditions sur le continent. En effet, les problèmes de santé liés aux pandémies telles que le VIH/Sida ou aux épidémies diverses telles que la fièvre hémorragique à virus de Marburg ou Ebola provoqueront une intensification des activités d'études et de recherches cliniques. À cause de cela, un certain nombre de solutions sont à mettre en œuvre de toute urgence sur le continent, afin que le respect de la dignité et de la liberté humaines soit effectif lors des recherches biomédicales.

#### *Objectifs*

- Comprendre et vulgariser l'étude de Emmanuel, Wendler et Grady,
- Identifier les contraintes à l'observance des règles éthiques dans la recherche biomédicale en Afrique,
- Lancer un appel à candidature pour une étude anthropologique qui interprète les sept conditions énoncées par Emmanuel, Wendler et Grady selon les valeurs traditionnelles des cultures africaines.

*Attentes*

- Élaborer des cadres de réponses et de solutions aux contraintes d'observance des règles éthiques dans la recherche biomédicale en Afrique,
- Formuler les termes de référence d'une étude anthropologique sur une interprétation des sept conditions selon les valeurs traditionnelles des cultures africaines.

**Summary in English**

Emmanuel, Wendler and Grady, in a paper published in 2001, summarized the available corpus of international texts on the ethics of biomedical research in seven fundamental conditions. In Africa, however, these conditions are scarcely respected. This paper aims to identify the difficulties at the origin of this situation.

It is an urgent need, because in the forthcoming years, Africa will become the venue of important biomedical research activities. This study also suggests a number of solutions so that ethics should be promoted in biomedical research in Africa and dignity of people preserved.

*Objectives*

- Understand and popularise the study of Emmanuel, Wendler and Grady,
- Identify the barriers to the respect of ethical guidelines in biomedical research in Africa,
- Launch a call for contributions to an anthropological study about the interpretation of the seven conditions of the study of Emmanuel, Wendler and Grady through the traditional frames of African cultures and values.

*Expected results*

- Conception of answers and solutions to the barriers to the respect of ethical guidelines in biomedical research in Africa
- Elaborate the basic statements for anthropological study about the interpretation of the seven conditions of the study of Emmanuel, Wendler and Grady through the traditional frames of African cultures and values.

**Prof. François Hirsch (France) <sup>1</sup>**

### **La protection des participants à la recherche biomédicale en Afrique passe-t-elle nécessairement par un dialogue Nord-Sud. Quelques exemples**

La protection des participants à la recherche passe nécessairement par le renforcement ou l'édification des structures d'évaluation scientifique et éthique des recherches biomédicales proposées très souvent par des chercheurs des pays du Nord financés par des bailleurs de fond pas toujours attentifs au bon déroulement de cette recherche.

Au travers de quelques exemples, on évoquera les recommandations pour une éthique de la recherche biomédicale dans les pays en développement émis par le Comité Consultatif National d'Éthique en Sciences du vivant français (CCNE), la mise en place de la Charte éthique de l'Agence Nationale de la Recherche sur le Sida (ANRS) et la constitution du projet *Networking on Ethics in Biomedical Research in Africa* (NEBRA) ; nous verrons que cette protection peut, en tout cas dans un premier temps, grandement bénéficier de ce dialogue. Cependant, il faudra rapidement que le dialogue fasse place à une prise de décision régionale pour permettre la pérennité de ces actions de protection.

**Prof. Claude Huriet (France)**

### **Actualité de la bioéthique, pourquoi, où et comment ?**

En une trentaine d'années, le terme de "bioéthique" s'est répandu à travers le monde. Les progrès dans la connaissance et dans l'utilisation du vivant à travers les biotechnologies suscitent des réactions ambivalentes : l'enthousiasme et l'orgueil face au pouvoir apparemment sans limites du génie créatif de l'esprit humain, et une interrogation sur le sens du progrès et ses conséquences sur la conception même de la vie, voire sur ce qui fait la dignité de l'être humain.

Après qu'ait été évoqué le corpus législatif dont la France s'est dotée depuis dix-sept ans, sont apportés des éléments de réponse, avec des exemples concrets à l'appui, à trois questions simples :

---

<sup>1</sup> François Hirsch, directeur de recherche à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale français (INSERM), responsable de la cellule qualité et du secrétariat de l'IRB Inserm, coordinateur du projet européen *Networking on Ethics in Biomedical Research in Africa* (NEBRA)

- La bioéthique : pourquoi ?
- La bioéthique : où ?
- La bioéthique : comment ?

**La bioéthique : pourquoi ?** La recherche biomédicale, les greffes d'organes, l'assistance médicale à la procréation, rendent la réflexion bioéthique indispensable.

**La bioéthique : où ?** Sauf à prendre le risque de voir, dans des pays qui ne se seraient pas dotés de comités d'éthique ni de réglementation en la matière, se développer des pratiques contraires à l'éthique, tous les États sont désormais concernés.

**La bioéthique : comment ?** Les relations entre États, les échanges d'informations et d'expériences comme ceux que doivent permettre les Premières Journées de Dakar, les recommandations internationales émanant d'instances parlementaires – l'Union interparlementaire — et de l'UNESCO, permettent de « combler un retard » tant qu'il est encore temps.

**Prof. Achille Massougbodji (Bénin)**

### **Éthique de la recherche médicale en Afrique : les conflits de valeurs**

#### **Éthique universelle / éthique contextuelle**

- Un fond commun de moralité propre à l'espèce humaine
- Expressions et implications diverses selon :
  - l'histoire (*le vécu historique, l'époque*)
  - la géographie
  - la culture
  - les types de sociétés (organisation et fonctionnement).

#### **Normes éthiques**

- Expression plus ou moins forte des valeurs d'une société donnée, à un moment donné. Guides, Codes, Règlements, Déclarations, Directives, Recommandations....

#### **Quelques caractéristiques du monde en développement.....**

- pauvreté
- analphabétisme
- dispositions réglementaires faibles, imprécises voire inexistantes
- peu de Comités d'Éthique... fonctionnels

#### **Quelques caractéristiques de la recherche en Afrique**

- faite dans les pays du Sud, pour le développement des pays du Sud, par des équipes mixtes
- financée pour l'essentiel par les pays du Nord partageant un fond culturel commun dont l'expression dominante au plans sociologique, économique, politique = libéralisme +/- individualiste ==> globalization

- soumises à des contraintes et directives diverses, voire divergentes
- hybridisme culturel porteur d'espoir, mais aussi de risques
- Contexte de Coopération.

### **Coopération**

- Interaction entre des forces inégales dont la résultante peut se révéler déstabilisatrice pour les plus faibles :

- *individus*

- *institutions* : universités, systèmes de santé et de soins, structures de recherche, CERs

- *gouvernements*

- *communautés*.

*Les individus*

- Vulnérabilité du chercheur africain face au pouvoir de l'argent :
  - isolé
  - salaires
  - absence de moyens
  - faible reconnaissance sociale...

*Les institutions*

- faiblesse chroniques des moyens institutionnels
- vétusté des équipements
- faiblesse des budgets de la recherche...

*Les gouvernements*

- faiblesse des budgets de la recherche
- faible capacité de définition et de financement des priorités nationales
- compétition choix du Nord / priorités nationales : légitimité de la recherche...

*Les communautés*

- peu alphabétisées
- mal organisées
- pauvres
- faible accessibilité aux soins
- Quelles capacités de compréhension des initiatives qui sous-tendent la recherche ?
- Quelles capacités de définition, d'expression de leur libre-arbitre, de leurs besoins et souhaits ?

### **Quels standards donc?**

- Le consentement éclairé, écrit et individuel ?
- Quel libre arbitre, quelle confidentialité pour des sociétés très communautarisées?
- Quelle garanties pour un partage des bénéfices proportionnelle au partage des risques ?

### **Quelle éthique au total ?**

La réponse possible réside dans le Dialogue entre le Nord et les Suds.  
pour une meilleure prise en compte des attentes et spécificités des pays du Sud au quadruple plan des

- *individus*,

- *institutions*,

- *gouvernements*,

- *communautés*

à toutes les étapes de la recherche.

**Une éthique fondée sur**

1. Bienfaisance
2. Autonomie
3. Justice
4. Non-malfaisance
5. Sensibilité aux différences culturelles de l'Autre.

**Une éthique rigoureuse**

Respecter l'Autre dans sa spécificité, c'est aussi pouvoir l'interpeller sur ses pratiques et représentations comportant, au regard des apports des autres civilisations, un risque pour l'individu ou le groupe.

***Prof. Usman Nyan (Gambie)***

**Research Ethics Review in The Gambia**  
*Experience and the Future*

**History**

The UK Medical Research Council (MRC) started a research field station in The Gambia to undertake studies in Nutrition and major Tropical Diseases.

- No local inputs regarding review of research protocols and no ethical committee for MRC.
- 1980: rumours of unethical research (sporozoïte vaccines) and clinical care.
- 1982: Initial attempts to set up a research ethics committee.
- Protocols sent to CRC, Northwick Park, London; idea abandoned after few months and local committee formed.

**Gambia Government / MRC Joint Ethics Committee**

- Initial composition (1980) 4; expanded to 10 in 1996.
- Original committee and constitution similar to current one.
- First lay chair appointed in 1997.
- Main purpose: watch dog interests and protection of participants, political interests (GG and MRC), and investigators (against litigation).
- Answerable to Director of Health and Director of MRC (both being *ex-officio*), four members nominated by each director to include at least one lay person.
- Secretariat provided by MRC.
- No financial remuneration for members.
- Meet monthly, decisions made by consensus, communicated in writing to PI.

**Main areas debated over the years***Consent procedures:*

- Individual versus family versus community.
- Signed informed (genuine) consent versus legal consent, especially in relation to involved procedures dictated by overseas regulations *eg* NIH, FDA, EU.
- Legal age of consent.
- Blood Sampling:
- Volumes needed for research: cultural concepts versus physiological reality.

- Rumours about use of samples for commerce abroad.
- Ethics of HIV testing:
- Who has the prerogative to be tested, to know or to inform.
- Individual's right to receive information and to disclose it to others.
- Regional hegemony:
- Gambia versus Senegal versus Guinea Bissau: multi-site research.
- Who has the right to make ethical judgements: WMA, Funding Bodies, Governments.
- The concept of a control or placebo group and the therapeutic misconception.
- Control vaccines versus placebo.
- Choice of placebo: to avoid useless injections for children.
- Pneumococcal Vaccine Trial (PVT); 7-valent PneumoV versus Men C versus saline.
- Benefits to the individual:
- Vaccination of control group: Hep B, Pneumo.
- Standard of care:
- Test vaccine too expensive: Hep B, Hib, Pneumo.
- Antiretrovirals.
- Long-term care for Diabetes and Hypertension.
- Payments and undue inducements.
- Entomological work.
- Provision of health care where the alternatives are limited.
- Benefits to the community.
- Provision of vaccine after successful trial: Hep B, Hib, Pneumo.

#### **More recent developments & guidance documents**

- Standards of care debate:
- Gambia Government/MRC Joint Ethics Committee. "Ethical issues facing medical research in developing countries". *Lancet* 351; 286-287, 1998.
- Guidelines for Scientists, GG/MRC EC 2001
- DNA Bank:
- Gambia Initiative for DNA Collections Guidelines 2001
- Sirugo et al: *Nature Medicine* 2003
- Transfer of Data & Samples
- SC Guidelines for Data Export 2005
- Trial Monitoring (GCP)
- Copies to EC

#### **Ongoing debates & the future?**

- Donor requirements driven by legal considerations; local groups; local lawyers
- Profit motives, intellectual property rights
- Benefits to the world community through scientific discoveries and their application.
- Benefits to various stakeholders: Individuals, Communities, Country, Investigators, Funding bodies or donors.
- Data ownership, transfer and exploitation, confidentiality.
- Human genome & cloning, genetic manipulation and selection.
- The power of Ethics committees: proliferation, co-ordination, final authority.
- Local, regional and international.

**En résumé**

- Le Comité d'éthique de GG/MRC a été établi en 1982.
- Il fonctionne comme un comité décisionnel et comme conseil.
- Il discute les problèmes concernant :
  - le consentement et les concepts scientifiques, telles que 'contrôle', 'placebo', 'randomisation';
  - le niveau de prise en charge pendant les enquêtes;
  - les prélèvements de sang ;
  - le contrôle de l'information et les données ;
  - la coordination des processus d'évaluation des protocoles entre la Gambie, les pays voisins et les pays du Nord.

**Prof. Fidèle Pierre Nze-Nguéma****De la parenté biologique à la parenté symbolique :  
la reproduction humaine aux périls de la science ?**

Les manipulations de la science sur la nature, trouvent leur prolongement dans les manipulations de la biologie et de la médecine, qui tentent de donner à l'être humain, à défaut d'éternité — Socrate est mortel ! —, une plus grande maîtrise de son devenir.

Fondée sur l'obsession de la peur de la mort, cette quête de connaissance des lois biologiques, n'est pas exempte d'ambiguïté : si elle vise à soustraire la condition humaine de ses limites physiques et temporelles, elle ne soulève pas moins, par la portée de ses implications supposées ou réelles, des interrogations d'ordre éthique.

Ainsi, au cours du XXI<sup>e</sup> siècle, l'avènement de l'utérus artificiel et de l'ectogénèse, devient plus qu'une probabilité, une certitude. Dans cette perspective, la reproduction de l'espèce humaine est appelée à connaître une double mutation : fonctionnelle et matricielle.

- La première induit un nouvel ordonnancement dans les étapes de la reproduction humaine ;
- la seconde met l'accent sur le divorce anticipé entre l'enfant et ses géniteurs.

Ma communication analyse cette double mutation, articulée autour de trois axes :

- 1) Prolégomènes : les paradigmes fondamentaux de la reproduction humaine ;
- 2) La mutation fonctionnelle de la reproduction humaine : la réification des acteurs sociaux ;
- 3) La mutation matricielle de la reproduction humaine : la dérive de la parenté biologique à la parenté symbolique.

**Prof. Lazare Marcellin Poamé (Côte-d'Ivoire)**

**Le rôle du philosophe dans l'émergence  
de la problématique bioéthique en Afrique :  
le contrôle éthique de la recherche en question**

Les problèmes de fond qui interpellent le philosophe en Afrique peuvent être ainsi répertoriés :

1. L'Afrique, ce continent où se trouvent réunis les ingrédients d'une pratique incontrôlée de la recherche, est-elle prête à relever avec dignité et élégance les défis éthiques de notre temps ?
2. Comment honorer en Afrique les prétentions universalistes de l'éthique proprement dite sans céder aux orientations eurocentriques et "hyperprincipistes du contrôle éthique de la recherche ?

La communication s'articule en trois parties :

- La problématique de l'émergence du questionnement bioéthique en Afrique
- L'exigence éthique de la recherche entre universalité et relativisme axiologique
- De l'application des principes de la bioéthique.

La conclusion porte sur deux points :

— Réussir le contrôle éthique de la recherche dans l'Afrique actuelle est une véritable gageure. Mais une éthique pour la recherche est, en raison des inéluctables innovations technoscientifiques, nécessairement vouée à la prospective.

— Aborder les problèmes éthiques de la recherche sous un angle prospectif conduit à surmonter les écueils des éthiques situationnelles qui condamnent au travail de Sisyphe. De fait, si l'édifice éthicologique devait être révisé à la moindre innovation technologique, les principes éthiques seraient pris dans un mouvement vertigineux d'autodestruction. D'où l'importance de la visée anticipative de l'éthique de la recherche.

Dans cette démarche anticipative, qui accorde un intérêt particulier aux générations futures, on pourrait dégager cette formule inspirée de l'impératif jonassien d'une pratique de la recherche telle que les résultats escomptés ou inattendus de notre activité soient compatibles avec la permanence d'une vie authentiquement humaine sur terre. Cela suppose un développement conjoint de deux types de recherche : la prospective technologique et la prospective éthicologique. Dans le sillage de cette double prospective, on devra s'atteler à développer autour des grands principes de la bioéthique une coopération entre les États visant à donner des réponses communes aux problèmes dits de bioéthique. Un Conseil Interafricain de Bioéthique, en abrégé CIAB pourra

être créé à cet effet. L'enjeu, faut-il le rappeler, est, par-delà l'efficience d'un accompagnement symbolique de la dynamique de la recherche, la sauvegarde de la dignité de la personne humaine et de son écosystème.

***Dr Aïssatou Touré (Institut Pasteur de Dakar)***

### **L'éthique de la recherche biomédicale : enjeux et perspectives africaines**

En ce second millénaire, l'un des droits fondamentaux reconnus est le droit à la santé. Dans les pays en développement, la mise en pratique de ce droit passe par l'amélioration des soins de santé dépendant de plusieurs facteurs dont l'un est la disponibilité de traitements efficaces et/ou la mise en œuvre de stratégies pertinentes adaptées au contexte socio-économique. Dans cette perspective, la recherche biomédicale est indissociable du développement socio-sanitaire. Cependant, la recherche biomédicale chez l'être humain, pour aussi cruciale qu'elle soit pour l'amélioration de la santé des populations, doit impérativement se faire dans le strict respect des droits et de la dignité des populations. Cela implique la mise en place de législations spécifiques, de cadres réglementaires, de capacité de contrôle des protocoles mis en œuvre, mais aussi d'indépendance économique face aux promoteurs. La promotion de la recherche en santé nécessite également une appropriation par les Africains des grands débats éthiques internationaux revisités au regard de nos contextes culturels et socio-économiques.

Les comités éthiques ont un rôle fondamental pour veiller au respect des normes éthiques pour la réalisation des projets de recherche en santé. Ils ont besoin pour cela que la réflexion sur ces normes sorte des milieux spécialisés et fasse l'objet de débats à tous les niveaux.

En effet, la bioéthique repose sur des principes généraux qui peuvent être considérés comme universels : principe de respect de la personne, de son autonomie, principe de bienfaisance ou non-malfaisance, principe de justice. Tels qu'énoncés, ces principes représentent une base minimale consensuelle, mais qui peut être matière à discussion dès lors qu'on essaie de préciser le contenu et sa mise en pratique de ces principes dans des contextes socio-économiques et culturels très différents.

Par exemple, le principe de respect de la personne à travers la notion de consentement libre et éclairé, s'il est simple dans son concept, peut se révéler très difficile à cerner lorsqu'il est analysé au prisme des réalités sociales, culturelles et économiques. En effet, cette notion recouvre une exigence d'absence d'interférences extérieures dans la décision, d'absence de contraintes sociales ou matérielles, de matérialisation du consentement, toutes exigences difficiles à satisfaire dans des sociétés caractérisées par la

primauté de la communauté sur l'individu, par une hiérarchisation sociale du droit de décision. Ces paramètres associés à la pauvreté générale, à l'analphabétisme et aux défaillances des systèmes de santé rendent difficile l'évaluation de la pleine réalisation d'un consentement libre et éclairé.

Le même type d'analyse peut être fait concernant les notions de justice et d'équité : à quel niveau faut-il envisager la notion de bénéfice (l'individu, la famille, la communauté ?), quel niveau de soins apporter (standards universels, standards nationaux ?)

Cette liste non exhaustive de questionnements se posant au comités éthiques lors de leur pratique rend nécessaire une réflexion africaine sur la compatibilité des normes universelles avec les normes contextuelles, sur le respect des règles éthiques dans le respect des différences. Une stratégie multidimensionnelle doit être envisagée comportant : l'échange des expériences, la mise en place de réseaux, d'espaces de réflexion sur la bioéthique incluant toutes les franges de la société, la mise en place de cadres législatifs et réglementaires nationaux, de structures de veille et d'encadrement (comités éthiques).

La réalisation de ces objectifs représente des défis à relever afin que la recherche biomédicale puisse contribuer au développement social dans le respect des populations et que les Africains puissent apporter leur contribution aux débats internationaux sur la bioéthique.

***M. Pablo Sader (Uruguay)***

***Président du Comité Intergouvernemental sur la Bioéthique***

## **Le Projet de Déclaration Universelle sur la Bioéthique et les Droits de l' Homme**

### **Sommaire**

- Historique
- Structure
- Contenu
- Les enjeux politiques
- Conclusions

### **Adoption de la Déclaration**

- ***Historique***
  - Résolution 32C/24
  - Consultations écrites des pays membres
  - Consultations régionales et nationales
  - Le Conseil Exécutif (séances 169, 170 et 171)
  - CIB . Groupe de Rédaction (six séances)
  - Comité Inter-Agences en Bioéthique
  - CIGB

### ***Réunion Intergouvernementale d'Experts pour mettre au point la Déclaration Universelle sur la Bioéthique***

- Le mandat
- D'une « base excellente » à la controverse
- Réunion d'avril
- La période entre les deux séances
- Réunion de juin

#### **Structure**

- Préambule
- Provisions Générales
  - Portée
  - Objectifs
- Principes : dignité humaine et Droits de l'Homme, bénéfice, autonomie, consentement, vulnérabilité, confidentialité, égalité, justice et équité, non-discrimination et non-stigmatisation, diversité culturelle, solidarité et coopération, responsabilité sociale et santé, partage des bénéfices, protection des générations futures, protection de l'environnement;
- Application des principes : prise de décisions, Comités d'éthique, risques, pratiques transnationales
- Promotion de la Déclaration : rôle des États, entraînement, coopération internationale, suivi
- Provisions finales: complémentarité des principes, limitations, actes contraires aux Droits de l'Homme

#### ***Commentaires***

- Le corpus juridique qui permettra d'inspirer les législations et d'encadrer les débats nationaux
- Une Déclaration sous l'égide des Droits de l'Homme
- Le rôle de l'UNESCO
- Concept élargi : les dimensions humaine, sociale, de développement et écologique de la bioéthique
- Le partage des bénéfices
- Le consentement éclairé
- Dialogue Nord Sud
- Les enjeux politiques
- Le consensus et les différentes écoles de pensée
  - Le nom
  - La valeur juridique, *soft* et *hard law*.
  - Une Définition?
  - La portée. À quoi et à qui s'applique-t-elle?
  - La valeur légale de la déclaration: le « *shall* » et le « *should* »
  - La vie humaine. Une véritable clé politique
  - La responsabilité sociale et le droit à la santé
  - La biosphère et l'environnement
  - Les décisions et pratiques

- Le consentement éclairé
- Les doubles standards
- La biopiraterie

### **Conclusions**

- L'importance d'avoir une déclaration : une Déclaration et une bonne Déclaration.
- Un vide éthique, juridique et politique qui commence à se combler.
- Éthique procédurale ?

### **Prof. Moussa Traoré (Mali)**

#### **Éthique de la recherche : Réalités et perspectives. Le cas du Mali**

Les questions éthiques sociales et humaines soulevées par les recherches biomédicales notamment dans le champ du paludisme ont été à l'origine de la création du premier comité d'éthique au Mali le 25 mars 1994.

On dénombre présentement trois comités d'éthiques au Mali.

La structuration de ces comités d'éthiques inclut les compétences scientifiques appropriées et les personnalités dont la vocation est de protéger les intérêts de la collectivité. Les comités sont indépendants de l'autorité administrative dans leur mode de fonctionnement.

Trois défis majeurs pointent à l'horizon. La création d'un Département de Bioéthique à la Faculté de Médecine, la limitation de l'appel à tierce partie pour obtenir la décision du sujet potentiellement concerné par le protocole de recherche, la prise en charge de la surveillance continue du projet de recherche par l'établissement eu égard à sa responsabilité sociale.

L'introduction des comités d'éthique est récente au Mali. Ces comités s'efforcent d'inscrire leur action dans une logique normative universelle, dans le respect des valeurs sociales et culturelles qui sont les siennes, gages de leur insertion et de leur acceptabilité durables.

### **M. François Viala (Réseau AUF « Droit de la Santé »)**

#### **Quel Droit pour la Bioéthique. Regards sur une normativité complexe**

*Le droit ?... Voyons, vous savez comme moi ce qu'elles valent ces notions de droit, de devoir ? Il n'y a de lois que les lois naturelles ; celles-là oui, inéluctables. Mais ces prétendues lois morales, qu'est-ce que c'est ? Un faisceau d'habitudes implantées en nous depuis des siècles... Rien de plus.*

Telle est la perception de la loi que prête Roger Martin du Gard, à son héros Antoine Thibaut, au demeurant médecin.

1. La bioéthique s'inscrit-elle dans une telle perspective, une telle appréhension de la règle ? N'est-elle qu'une prétendue loi morale voire une loi *de* morale. Est-elle destinée à, enfin, identifier qui la fraction de conscience sans que la science ne serait que ruine de l'âme ?

2. Le juriste est rétif à l'idée d'évoquer un "droit de l'éthique médicale" tout autant qu'à celle conduisant à la consécration juridique de la morale médicale. Fréquemment, en effet, éthique, morale et droit sont en opposition. Alors, les règles d'éthiques ou de morales appliquées à la biologie dont la science juridique doit opérer une traduction normative, inquiètent les juristes, du moins les tenants d'une science juridique unitaire. Une telle traduction conduit irrémédiablement à un éclatement de la Norme. Le rapport à la normativité de la médecine et de la biologie est souvent fuyant : parle-t-on d'obligation, on se réfugie dans la déontologie, évoque-t-on la déontologie et l'on cherche asile dans l'éthique.

À l'image de disciplines dont elle est proche, la bioéthique concourt au développement de l'engouement contemporain pour les avis, les règles de bonne conduite, ou mieux la déontologie, dont elle est voisine. Elle induit un pluralisme juridique, signe précurseur d'un émiettement du droit.

Les craintes sont loin d'être apaisées par le contenu de la règle de bioéthique. Les normes édifiées n'apportent aucune certitude et ne résolvent pas toutes les incertitudes. Les mécanismes juridiques bioéthiques font, par ailleurs, entrer les juristes dans le monde de la temporalité lui qui aime tant la norme faite pour durer. Le délai de cinq ans proposé par les lois de juillet 1994, certaines dispositions novatrices de la loi de 2004 illustrent combien le législateur avance à pas prudents sur ces *terra incognita*.

Il faut dire que l'idée bioéthique est novatrice et bouscule en conséquences les canons juridiques classiques. La bioéthique n'était à l'origine que l'écho du généreux, mais pieux vœu d'une moralisation des sciences. Elle s'est progressivement métamorphosée en un droit des sciences de la vie. Elle est désormais un droit, elle est désormais le droit. Tel ne fut pas toujours le cas. Lorsque naît, en 1970, le terme bioéthique, le docteur Potter le présente simplement comme la partie de l'éthique faite par l'homme pour l'homme dans le respect de la vie. Ce mouvement de consécration de la morale inquiète d'autant plus que le "déclin du droit" dont la morale est vecteur n'est plus issu plus d'une discipline hétéronome, mais de la règle de droit elle-même. La réflexion se poursuit naturellement sur le terrain de la place de la bioéthique vis-à-vis du droit. On ne peut, en effet, se contenter de constater la reconnaissance normative de la bioéthique par les lois de juillet 1994 et d'août 2004. Ce questionnement sur la place de la bioéthique ne porte véritablement sur le contenu des modifications que les

lois de bioéthique apportent dans le corpus juridique (droit de la famille, droit de la santé, droit des propriétés industrielles...). Il est davantage axé les interrogations précédant cet état du lieu. Il conduit à rechercher les justifications les moins indiscutables de l'immixtion de la morale dans le droit. Le droit en la matière se trouve sur un terrain qui n'est pas celui qu'on lui reconnaît traditionnellement : celui de la régulation des rapports sociaux. On lui demande, ici, d'encadrer la science biomédicale par un biais ajuridique, celui de l'éthique.

La justification traditionnelle du glissement opéré est celle de la traduction d'une influence de la nature, par le vecteur des sciences dont le droit se ferait l'écho. La science inquiète et l'on érige en guise de protection un droit moralisateur. C'est par un réflexe de peur que le droit cèderait aux tentations de la morale. Il apparaît qu'une telle justification est insuffisante, voire erronée. On peut même de manière inversement proportionnelle considérer que, loin de contribuer à une consécration de l'influence de la morale, c'est au contraire le droit qui s'immisce dans la morale à travers la législation de bioéthique.



## Vues des participants et des travaux des Premières Journées de Bioéthique









# Table des matières

Remerciements	2
Rapport final	3
Déclaration de Dakar sur l'Éthique et la Bioéthique	13
Dakar Declaration on Ethics and Bioethics	15
Propositions pour un Plan d'Action. <i>Suivi des Premières Journées de Bioéthique pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre</i>	17
Argumentaire	21
Programme	24
Comité d'organisation des Journées de Bioéthique	30
Modérateurs et Rapporteurs	32
Allocutions prononcées à l'ouverture	35
• Discours de M. Abdou Fall, Ministre de la Santé et de la Prévention médicale	37
• Allocution de Mme Aïssatou Touré	39
• Allocution du Dr Malang Coly au nom du Dr Yankalbé, OMS, Dakar	41
• Allocution de M. Pierre Sané, UNESCO, Paris	44
• Allocution de Mme Carrie Marias, UNESCO, Dakar	47
• Allocution de M. Moussa Samb, CRDI, Dakar	49
• Allocution de M. Isaac Yankhoba Ndiaye, Université Cheikh Anta Diop de Diop de Dakar	51
Liste des participants aux Premières Journées de Bioéthique de Dakar pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre	55
Résumés des interventions	63
Vues des participants et des travaux des Premières Journées de Bioéthique	91
Table des matières	95



